

République du Benin

.....

Partenariat National de l'Eau

...

MGE Conseils et Crépa- Benin

ETUDE PORRTANT ELABORATION DU LIVRE BLEU DU BENIN



**RAPPORT D'ETAT DES LIEUX DES SECTEURS EAU ET ASSAINISSEMENT
DANS LES DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU**



Rédaction

***IKO Elodie
SESSOU Constant
SEGBEDJI Désiré***

Février 2008

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES & ABREVIATIONS

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

AEPHA : Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement

AEV : Adduction d'Eau Villageoise

AR : Artisan Réparateur

AUE : Association des Usagers d'Eau

BDI : Base de Données Intégrées

BPO : Budget Programme par Objectif

CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau

CST : Chef Service Technique

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DG – Eau : Direction Générale de l'Eau

DHAB : Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base

EPE : Equivalent Point d'Eau

FPM : Forage de pompe à Motricité

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

ImS : Intermédiation Sociale

KfW : Kreditanstalt für Wiederaufbau

MMEE : Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau

MS : Ministère de la Santé

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADEAR : Programme d'Appui au Développement de l'Eau et de l'Assainissement en Milieu Rural

PDC : Plan de Développement Communal

PEA : Poste d'Eau Autonome

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SEau : Service de l'Eau

SHAB : Service de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base

SIS : Structure d'Intermédiation Sociale

SONEB : Société Nationale des Eaux du Bénin

I Introduction

L'éradication de la pauvreté est liée à l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, tant dans les centres urbains que dans les petites villes et les zones rurales.

Au Bénin, le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) constitue l'une des priorités nationales actuelles étant donné la rareté de la ressource et de son importance dans la vie et au développement socio-économique de du pays. De ce fait, le pays bénéficie d'importants appuis techniques et financiers de plusieurs partenaires au développement en vue de garantir la disponibilité en quantité et qualité suffisantes d'eau potable aux populations dans tous les départements.

Depuis la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA), des efforts tangibles ont été consentis dans le domaine de l'alimentation en eau potable et ont permis d'améliorer la situation de l'alimentation en eau potable aussi bien en milieu rural qu'urbain en matière d'équipements des villes et villages en installations hydrauliques modernes, d'augmentation du taux de desserte des populations et de gestion des services de l'eau en milieu urbain par la mise en place depuis Janvier 2004 de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et en milieu rural et semi – urbain par les structures déconcentrés de la DG-Eau et les collectivités locales. Cependant une analyse de la situation montre que la demande reste forte tant en nombre d'ouvrages à réaliser que pour l'amélioration des services fournis.

Pour corriger ces insuffisances le pays le Bénin s'est doté en 1992 d'une Nouvelle Stratégie dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement. Cette stratégie, élaborée au Bénin pour la période 2005-2015, s'inscrit dans le cadre de la définition d'une politique de gestion pérenne des ouvrages hydrauliques et s'intègre dans le nouveau contexte de la décentralisation, politique qui a consacré la naissance des Communes et qui attribuent à ces dernières la compétence en matière d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement. Elle recommande : «Le renforcement du secteur privé s'occupant des activités de construction, d'exploitation, de suivi et d'intermédiation sociale avec un effort particulier consenti pour appuyer la professionnalisation des acteurs locaux opérant dans le secteur».

La présente étude vise à faire le point sur l'atteinte des objectifs de développement du millénaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau des départements de l'Ouémé et de Plateau du point de vue quantitatif que qualitatif en vue de développer des outils appropriés (réformes structurelles, adaptation du cadre institutionnel, organisationnel et financier) sur la base des constats majeurs relevés dans les deux départements pour la réalisation des ODM et pour et pour assurer un environnement durable aux infrastructures réalisées.

1.1 Contexte justification

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRIP 2007-2009) de la République du Bénin. L'objectif du Gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des OMD est de réduire de moitié de 2002 à l'horizon 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement.

Pour relever ce défi, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise de la situation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement notamment sur ses aspects institutionnels ainsi que des outils pour mesurer les progrès effectués par l'action des uns et des autres avant et après l'engagement du gouvernement dans le processus de la décentralisation..

L'évaluation sommaire du cheminement des pays vers l'échéance de 2015 fixée pour bon nombre des OMD réalisée en 2005, a révélé pour le Bénin dans le secteur de l'eau et de l'assainissement un écart important entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre. Toutefois, elle a prouvé que les OMD peuvent encore être atteints avec le réajustement des stratégies nationales pour prendre en compte l'intervention de tous les acteurs du développement local et national et la volonté politique de l'Etat et l'appui de la communauté internationale (bailleurs de fonds, distributeurs d'eau, ONG, etc.).

Gérer l'eau de manière intégrée et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement suppose aujourd'hui de l'innovation technologique, l'adaptation de l'offre à la demande des usagers, mais surtout l'évolution du rôle des partenaires, laissant une plus grande place aux acteurs locaux (municipalités, PME, ONG, regroupements d'usagers, etc.).

C'est dans ce sens qu'a été développée l'initiative béninoise portant sur le processus du Livre Bleu, soutenue par le Secrétariat International de l'Eau, le Partenariat National de l'Eau (PNE) du Bénin, PROTOS et le Partenariat pour le Développement Municipal. Mise en route en décembre 2007, cette initiative ambitionne de représenter pour le Bénin une veille stratégique devant permettre d'atteindre les OMD (et au delà) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

1.2 Objectifs et résultats attendu de d'étude

1.2.1 Objectifs

La présente étude vise à :

1. Estimer et porter un regard dégagé de toute idéologie sur la situation du secteur de l'eau et de l'assainissement (ressources en eau, desserte, conditions des usagers) ;
2. Mettre en évidence les dysfonctionnements ou inégalités d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ; à cet égard, les données nationales seront comparées aux résultats d'enquêtes auprès des usagers ;
3. Analyser le rôle des acteurs locaux dans la planification, la mise en œuvre et la gestion du secteur sur le plan local, avec une attention particulière aux mécanismes de participation des citoyens et collectivités locales ;
4. Décrire le contexte politique, économique et social duquel dépendra l'efficacité et la mise en œuvre des investissements dans les délais fixés ainsi que leur pérennité ;
5. Relever les bonnes pratiques constatées et suggérer des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen terme, soit au niveau de programmes, de mécanismes ou de réformes institutionnelles et politiques.

1.2.2 Résultats

Il est attendu à la fin de cette étude :

1. La situation du secteur de l'eau et de l'assainissement, en termes de desserte et de conditions dans lesquelles se trouvent les usagers, est connue dans les départements de l'Ouémé et du Plateau ;
2. Les dysfonctionnements ou inégalités d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement sont mis en évidence sur la base d'un croisement entre les données nationales et les résultats d'enquêtes auprès des usagers ;
3. Les rôles des acteurs locaux et les mécanismes de participation des citoyens et collectivités locales sont analysés ;
4. Le contexte politique, économique et social permettant la pérennité et l'efficacité des investissements ainsi que leur mise en œuvre dans les délais fixés, est proposé ;
5. Les bonnes pratiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement sont capitalisées et rendus disponibles, en vue d'une diffusion auprès des acteurs du secteur ;
6. Des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen terme, soit au niveau de programmes, de mécanismes ou de réformes institutionnelles et politiques, sont suggérées ;
7. Les points sur lesquels le plaidoyer devrait insister pour provoquer et promouvoir le changement à court, moyen et long terme.

1.3 Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée pour l'atteinte des objectifs énoncés pour l'étude a été construite autour de quatre étapes principales :

1. La collecte des données

- La synthèse documentaire sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, spécifique dans les départements de l'Ouémé et du Plateau ;
- La Conception des outils de recueil d'informations (questionnaire, guide d'entretien) pour des entretiens et interviews
- L'échantillonnage et critères de choix des communes à enquêter (taux de desserte, taux de pannes
- Les entretiens individuels structurés pour la collecte de données quantitatives et qualitatives sur des échantillons représentatifs. Cette étape de la collecte des données à été organisée en deux phases. La phase exploration qui a consisté en l'organisation de séances de travail avec les services déconcentrés de l'eau et de l'assainissement des deux départements pour prendre en compte les préoccupations liées à l'hygiène et à l'assainissement, les initiatives probantes développées dans le secteur et les problèmes spécifiques en présence. Ces premiers entretiens ont permis d'améliorer l'échantillon des communes préalablement identifiées. La seconde phase, celle de l'enquête au niveau des communes retenues (dans l'Ouémé : Porto Novo, Adjarra, Aguégus, Avrankou et Dangbo et dans le Plateau : Kétou, Adja ouèrè, et Sakété) à consisté à l'organisation d'entretiens au niveau arrondissements, villages, localités et ménages, notamment avec les élus locaux, les organes de gestions des ouvrages, le secteur privées intervenant dans le secteur, des consommateurs ou des usagers.
- Les focus groupes qui ont permis de regrouper des différents acteurs stratégiques pour confronter les opinions et de dégager les tendances et contradictions ;
- L'observation des infrastructures et des comportements des usagers.

Cette première étape a permis d'avoir des informations précises sur les rôles et responsabilités actuels des différents acteurs intervenants dans le secteur, leur niveau d'engagement dans le développement du secteur, les réalisations et le niveau de satisfaction des besoins des communautés, de même que leur perception de l'eau et de l'assainissement dans les deux départements.

- #### 2. Le traitement et l'analyse des données : Les informations recueillies à différents niveaux de la chaine de gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement et au niveau des usagers ont été traitées avec le logiciel Excel et traduites sous forme de graphes et tableaux.
- #### 3. L'élaboration du rapport de l'étude : il s'agit ici de la présentation du diagnostic de la situation de l'eau et de l'assainissement dans l'Ouémé – Plateau en fonction des informations collectées et celles obtenues suite au traitement. Sur la base des constats majeurs, des recommandations opérationnelles ont été faites sur les chantiers à mettre

en œuvre, les réformes à engager dans le secteur, les priorités à dégager pour atteindre les OMD dans l’Ouémé – Plateau.

4. La présentation des résultats de l’étude : un atelier de présentation des résultats de l’étude aux différents acteurs du secteur de l’eau et de l’assainissement.

1.4 Présentation du milieu d’étude : description et caractéristiques du département de l’Ouémé et du Plateau

Situé dans la partie sud-Est du Bénin, les départements de l’Ouémé et du Plateau comportent respectivement neuf (09) communes (Adjara, Akpro-Misséré, Avrankou, Adjohoun, Bonou, Dangbo, Sèmè- Kpodji, Agougués et Porto-novo la capitale administrative du Bénin), 52 arrondissements, 265 villages et cinq (5) communes (Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété et Ifangni), 218 villages regroupés en 29 Arrondissements.

D’un relief très diversifié, l’Ouémé appartient à la région sub – équatoriale et couvre une superficie de 1 281 km². On y observe des sols ferrallitiques, argileux-sableux fortement dégradés mais faciles à travailler, profonds avec une faible capacité de rétention et une nappe phréatique profonde, et des sols alluviaux et colluviaux, hydromorphes, inondables par les crues des fleuves. Le Plateau quant lui s’étend sur 3 264 km² et est caractérisé par un climat de type soudano-guinéen avec des sols de plusieurs types (ferrugineux tropicaux, les terres de barre sur le continental terminal profond et les sols très argileux profonds et humifères).

Le troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH) de février 2002 a dénombré respectivement dans ces deux départements 730 772 habitants (avec une densité exprimée à plus de 570 habitants au km²) et 407 116 habitants (avec une densité de 125 habitants au km²) dont plus des 2/3 vivent en milieu rural.

Les activités de production et économiques dans ces département sont multiples et très variées (commerce, transformations agro-alimentaires, pisciculture, petit élevage) eu égard aux différentes possibilités offertes par le milieu naturel et de la proximité du Nigéria et des grosses agglomérations telles Cotonou, Porto-Novo qui exerce une action polarisante dans la région mais l’agriculture reste la principale activité menée.

II Situation de l'approvisionnement en eau potable dans l'Ouémé et le Plateau

2.1 AEP rural

2.1.1 Niveau d'équipement et taux de desserte

Dans les communes du Plateau et de l'Ouémé, aucun arrondissement n'est entièrement couvert en matière d'adduction et de forages publics.

Le tableau suivant présente nombre d'infrastructures d'eau potable dans les communes de l'Ouémé – Plateau à la date de janvier 2008. Il est important de souligner cependant que ce point ne prend pas en compte les ouvrages réalisés par des particuliers.

N° d'ordre	Communes	FPM	AEV
1	Dangbo	53	4
2	Avrankou	85	2
3	Aguégués	5	1
4	Adjarra	31	0
5	Kétou	86	10
6	Adja ouèrè	36	6
7	Sakété	85	6
8	Adjohoun	49	0
9	Akpro missreto	133	0
10	Bonou	30	4
11	Pobè	59	2
12	Ifangni	62	2
13	Semè Podji	15	02
Total		729	39

2.1.2 Niveau de non satisfaction des populations

Malgré les multiples efforts consentis dans le secteur l'eau au niveau des départements de l'Ouémé et du Plateau depuis 2002, certaines localités n'ont jamais bénéficié d'ouvrage hydraulique. Il s'agit entre autres dans la commune de :

- Kétou, des villages de Sodji et d'Aquigadji ;
- Avrankou, des villages de Houèzè, Dangbodji, Kogbomè (dans l'arrondissement de Avrankou), Houngo, Sèdjè – Ahovo, Djomon, Gbétchou (dans l'arrondissement de Djomon), Tchakla (dans l'arrondissement de Ouanho), Tchoukouaho, Tokpagnonhossou, Zoungué (dans l'arrondissement de Achoukpa) n'ont encore bénéficié d'ouvrage hydraulique ;
- Aguégus de l'arrondissement de Zoungamè principalement ;
- Adjarra des villages d'Aglomey-Takpikpo, de Hahamè, de Sèdjè, de Tokomè, de Vidjinan, de Kpadovié, de Kpovié-Gbada, d'Abomè-Taklékpo, etc. ;
- Adja – Ouèrè, les villages de Tohoui, de Trobossi, de Dogbamè dans l'arrondissement de Kpoulou ;
- Sakété, les villages de Kossomi dans l'Arrondissement d'Aguidi, d'Ogounou et Sodji.

Parmi ces localités et villages, certaines ont eu à élaborer des demandes d'ouvrage datant de 2003 et qui jusqu'ici sont restées non satisfaisantes à cause de la lenteur des procédures administratives. Aussi, dans les poches de pauvreté, les communautés dans leur désir de se faire construire un ouvrage hydraulique, se retrouvent souvent confrontées à de nombreuses difficultés dans la mobilisation de leur participation financière à l'investissement final.

La pénurie d'Eau est récurrente dans ces localités privées d'eau potable. Dans les localités/villages équipés en ouvrage d'AEP, les situations de manque d'eau sont aussi ressenties compte tenu du faible taux en infrastructures d'eau, des besoins en eau de plus élevés des populations liés au fort taux de croissance de la population et aux activités de transformation agro – alimentaires menées. Généralement, la pénurie d'eau survient en saison sèche (avec le tarissement des puits et rivières) et en cas de pannes des ouvrages hydrauliques. Dans ces cas, les populations s'approvisionnent en eau au niveau des localités voisines, conservent l'eau de pluie ou on recourt aux baffons, marigots, rivières, puits à grand diamètre, PEA privés, etc. Ces eaux généralement de mauvaise ou de qualité douteuse sont utilisées pour plusieurs usages (le bain, la lessive, la vaisselle, la cuisson des aliments et même pour boisson et la cuisson des aliments. C'est le cas typique du village Abomè – Taklékpo dans la commune d'Adjarra dont la population a déjà payé la totalité de sa contribution financière pour la réalisation d'un FPM dans le village. Mais compte tenu de l'état dégradant actuel de la piste qui donne accès à la localité, ne pouvant supporter le passage des engins lourds, l'ouvrage a été implanté dans un village voisin.



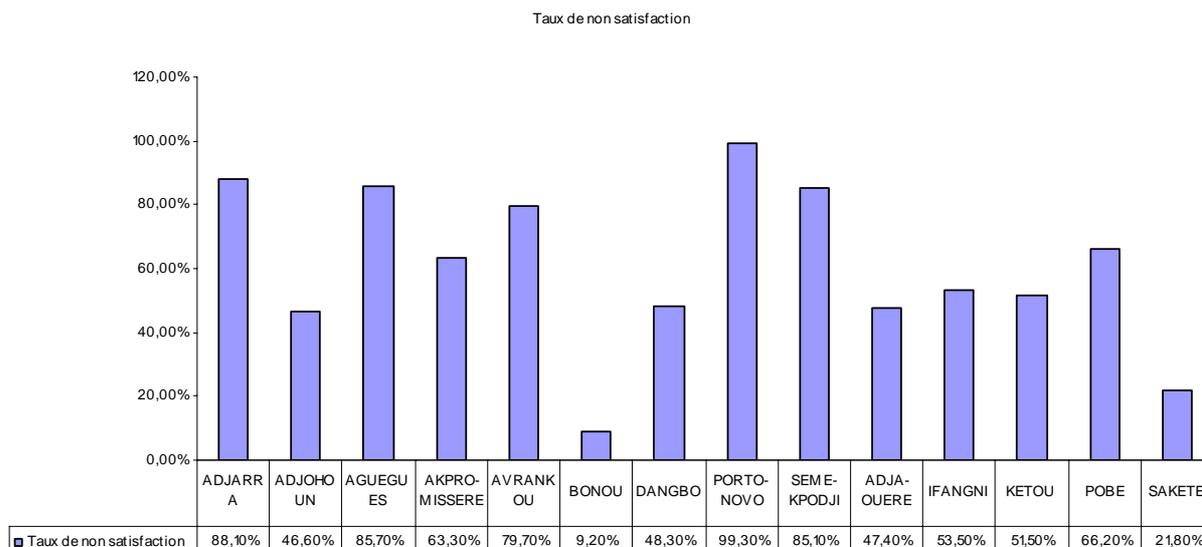
Depuis Novembre 1993, la principale source d’approvisionnement en eau de ce village reste les baffons et un puits à grand diamètre construit par le CARDER-OUEME. Cette eau impropre à la consommation (contenant des vers) est utilisée pour les besoins quotidiens de la communauté.



Toute chose qui est à la base du développement fréquence de maladies hydriques au niveau des communautés consommant de l’eau souillée. La consultation du registre de soins curatifs (du 21/10/2007 au 17/02/2008) du centre de santé d’Adja – Ouèrè centre, il a été remarqué que le mal diagnostiqué dans plus de 50% des cas de maladies est le paludisme. D’autres maux ordinairement traités sont la diarrhée, les maux de ventre, le vomissement, les parasitoses, surtout en saison pluvieuse, lié aux conditions de vie peu hygiéniques dans lesquels vivent les populations et à la consommation des eaux des marigots, rivières, puits, etc.

2.1.2.1 Taux de non satisfaction entre les différentes communes

Réglementairement, il faut pour 250 habitants un ouvrage hydraulique (une AEV entre 1000 à 2000 habitants). En référence à cette norme, les données ci – dessous mettent en évidence le nombre insuffisant des ouvrages d’AEP qui desservent les communes de l’Ouémé et du Plateau



Le digramme ci – dessus présenté nous donne une idée du gap à combler pour l’entière satisfaction des besoins en eau potable des populations rurale et semi urbaine des départements de l’Ouémé et du Plateau. On peut remarquer aisément une forte disparité entre les communes dans l’accès à l’eau potable.

En dehors de Bonou et de Sakété dont les besoins en eau potable sont moindres, les autres communes des deux départements connaissent ont un faible accès à la ressource. Les communes d’Adjarra, de Semè – Podji et des Aguégusés sont les plus faiblement desservis.

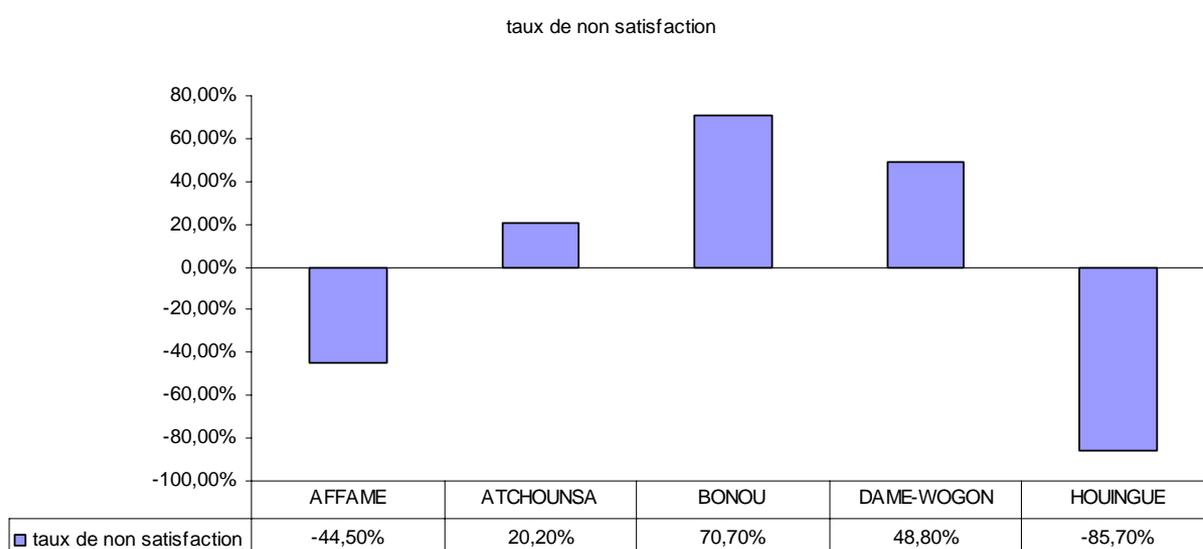
Si généralement le faible taux de desserte des communes est lié à l’incapacité des populations de mobiliser leur participation financière (condition sine qua non dont dépend la réalisation d’ouvrage dans une communauté) à cause du seuil de pauvreté très élevé, il est parfois rattaché aux conditions écologiques défavorables de certaines localités. C’est le cas des villages de Tohoui, Trobossi, Dogbamè situé dans l’arrondissement de Kpoulou dans la commune d’Adja – Ouèrè ou le caractère argileux du sol ne facilite l’exécution des travaux. Il en est de mémé pour les Aguégusés, qui enregistrent le fort taux d’insatisfaction où beaucoup d’efforts restent à consentir pour satisfaire les besoins en eau potable des populations. En effet, la quasi-totalité de cette commune se situe dans une zone lacustre, où les sols sont de types alluviaux, inondables par les crues des fleuves. L’accès à l’eau potable semble également poser d’énormes problèmes dans les régions côtières (Sèmè – Kpoji) à cause de la présence de certains sels minéraux à un taux très élevé.

Cependant ces chiffres ne rendent pas réellement compte des besoins en eau des populations en milieu rural étant donné que ces taux de non satisfaction sont calculés sur la base de la population entière et non de la population rurale et semi rurale à desservir ici concernée. De ce fait, en milieu rural, les taux de desserte des communes à forte population urbaine (Sèmè – Kpodji, Porto – Novo, etc.) est fortement biaisé (bas). Aussi, il a été constaté que la DG - Eau limite de plus en plus ses interventions dans les zones péri – urbaines (Adjarra et Sèmè – Podji, etc.) dans lesquelles est présente la SONEB étant donné le risqué d’abandon très élevé des ouvrages d’eau avec l’extension du réseau SONEB.

Avec le recensement des villages n'ayant pas accès à l'eau potable actuellement est en cours dans le cadre l'Initiative Eau, on aurait une connaissance plus exhaustive des zones non desservies dans l'Ouémé – Plateau.

2.1.2.2 Taux de non satisfaction entre les arrondissements d'une commune : cas de Bonou

S'il les disparités enregistrés au niveau des communes en matière d'accès à l'eau potable sont importante, il en est de même au niveau des arrondissements d'une même commune. Dans la commune de Bonou par exemple, les arrondissements d'Affamè et Hounguè sont suréquipés tandis que Bonou manque cruellement d'ouvrages d'AEP (voit graphe ci – dessous).



2.1.3 Déterminants du faible taux de desserte dans les deux départements

Le faible taux de desserte enregistré dans les deux départements se rattache à plusieurs facteurs. Un des éléments qui constituent un frein à la réalisation des équipements hydrauliques dans les communes est la lourdeur de la procédure de réalisation des infrastructures d'eau qui procède par une approche dite « par la demande ». Cette approche recommandée par la stratégie nationale de l'eau pose une certaine problématique relative au traitement des demandes et à la mobilisation de la contribution financière des communautés bénéficiaires.

2.1.3.1 Gestion des demandes

Les SEau enregistrent dans les deux départements beaucoup de demandes d'ouvrage cependant, il a été noté une lenteur dans la satisfaction des besoins en eau potable de la population.

En effet, la longueur du processus de traitement des demandes et de montage des dossiers communautaires engendre une lenteur administrative qui met beaucoup de demandes en attente. Dans certaines localités, des demandes adressées plus de 5 ans n'ont pas encore abouties. C'est le cas du village de Ogouro situé dans l'arrondissement de Massè dans la commune de Adja – Ouèrè dont la contrepartie a été réunie depuis 2003. Ce constat tant à se généraliser dans la commune qui depuis 2004, n'a plus bénéficié de réalisation d'infrastructures d'eau alors que des dossiers communautaires ont été montés. Ce n'est qu'en 2007 que la construction de quelques FPM (encore en cours de réalisation) a démarré.

2.1.3.2 Mobilisation de la contribution financière des communautés bénéficiaires d'ouvrage

Condition incontournable dans la réalisation des ouvrages, la mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires ralentit considérablement le processus la satisfaction des besoins en eau potable des populations. La plupart du temps, les communautés éprouvent beaucoup de difficultés à réunir leur contribution financière nécessaire au démarrage des travaux et qui généralement représente 10% de l'investissement total (le coût de réalisation des FPM revenant souvent à 2.500.000 francs CFA et celui des AEV variant habituellement entre 45 et 100 millions selon le volume du château et le nombre de bornes fontaines) étant donné le seuil de pauvreté très élevé. De ce fait, la mobilisation de la participation financière des communautés parfois se fait sur plusieurs années, retardant le montage du dossier communautaire, donc la réalisation de l'ouvrage.

Certaines communautés très pauvres impuissantes par rapport à ce principe se retrouvent ainsi banalement exclues du processus de bénéficier d'ouvrage hydraulique. Il arrive que des mairies ou lobbies aident les localités en difficultés (poches de pauvreté) à réunir leur participation financière. Cependant, on assiste parfois à l'appropriation de l'ouvrage par le lobby pour diverses raisons (cas dans Adjohoun).

En dehors de cet aspect, il existe d'autres facteurs qui peuvent influencer négativement la réalisation des ouvrages hydrauliques à la base. Il s'agit entre autres :

- Des conflits politiques ;
- De la divergence d'intérêt ;
- De la faible connaissance des communautés de l'importance de la consommation d'eau potable et d'un environnement sain dans le développement socio – économique ;
- Du goût de l'eau dans certaines localités : à Sèmèdjo – Kpodji par exemple, le goût généralement salé de l'eau, dû au fort taux de magnésium et de calcium fait que les populations s'intéressent peu aux ouvrages hydrauliques ;
- Du relief : certaines communes comme Bonou, Dangbo et Adjohoun présentent un relief ne favorisant pas la réalisation d'ouvrages d'eau et la mise en œuvre d'activités sanitaires dans surtout en saison pluvieuse ou pendant les crues.

2.1.4 Gestion des ouvrages

2.1.4.1 L'intermédiation sociale

ADIL et IAMD sont les ONG en charge de l'ImS respectivement dans les départements du Plateau et de l'Ouémé. Dans chacune des communes des deux départements (Porto – Novo exclu), elles assurent principalement :

1. La collecte des demandes de point d'eau
2. L'étude de milieu : il s'agit de la collecte des données du milieu villageois et la production du rapport de l'étude ;
3. Le montage des dossiers communautaires ;
 - La mise en place des structures de gestion des ouvrages ;
 - Le suivi de la mobilisation de la participation financière ;
 - L'ouverture de deux comptes (fonctionnement et renouvellement) ;
 - L'élaboration des statuts, règlement intérieur et règles d'usages ;
 - L'élaboration de l'acte de cession du site d'implantation du point d'eau ;
4. Suivi de la gestion des ouvrages d'eau
 - Suivi du fonctionnement des équipements FPM, SEA, FA, AEV, PA, PM et de leur réparation/réhabilitation en cas de pannes
 - Suivi des FPM/AEV dans la tenue des AG bilan
 - Redynamisation des structures de Gestion AUE/CD/CGPE

Ces sont appuyées dans leurs actions par d'autres ONG telles que :

- L'ONG OAE qui s'occupe de la réhabilitation des ouvrages PIP et de la redynamisation des CGPE ;
- ASPAIF – ONG qui fait de l'intermédiation sociale et intervient dans le cadre de la mobilisation financière ; etc.

En dehors du PADEAR, PADRO a aussi initié des actions d'intermédiation sociale dans les deux départements.

Les mairies sont en permanence associées aux activités d'ImS par le biais de leur chef service technique qui a pour rôle le contrôle de la mise en œuvre effectif du mandat des ONG d'intermédiation sociale par des descentes sur le terrain, à travers leurs rapports mensuels faisant état du suivi des comptes et de la tenue des réunions mensuelles des CGPE/CD, auquel sont jointes les fiches des dépenses et des recettes mensuelles au niveau de chaque ouvrage.

Dans la mise en œuvre de leur mandat, les ONG ADIL et IAMD se retrouvent confrontés à d'importantes difficultés liées aux stratégies d'interventions des bailleurs. En effet, avec certains bailleurs, le montage des dossiers communautaires succède à la réalisation des

ouvrages dans les communes. C'est le cas de l'UNICEF. Cette situation rend difficile la mise en place des outils administratifs et financiers au niveau des comités de gestion.

En dehors de cela, il se pose actuellement un problème de retard dans la paye des animateurs datant de décembre 2007. En effet, les ONG d'intermédiation sociale sont rémunéré par le PADEAR – GTZ sous le couvert des mairies par appel de fonds. Etant donné la lenteur de la procédure d'approbation du budget des mairies par la préfecture, aucun décaissement n'est actuellement possible. Ajouter à cela, les ONG mettent parfois du temps à déposer auprès des mairies les pièces justificatives témoignant du versement régulier de leur rémunération auprès du PADEAR ; ce qui retarde aussi la mise à disposition des fonds par le bailleur.

2.1.4.2 Les CGPE/CD

Généralement composé de 7 membres, les comités de gestions des ouvrages hydrauliques (CGPE pour les FPM et CD pour les AEV) sont élus par l'Assemblée Générale à qui ils rendent compte à la fin de chaque année. Ils sont régis par un statut et un règlement intérieur faisant état des principes de base de l'organisation et des comportements à tenir autour des points d'eau. Avec une proportion de femme généralement de 28% (occupant ordinairement les postes de trésorière et de responsable à l'hygiène), les membres du comité sont formés dès leur installation par l'ONG d'ImS à la tenue des cahiers de caisse, de vente journalière, d'entretien, de stock, de visite, de réunion. Ils reçoivent également des enseignements sur le suivi financier, le contrôle des recettes, la tenue des carnets de compte bancaires, (**le tiers des recettes versé dans le compte renouvellement et le les 2/3 restants dans le compte fonctionnement**), le suivi administratif et socio – organisationnel, la rédaction des PV de réunion, la gestion des conflits, le suivi technique (fonctionnalité et hygiène autour des points d'eau).

Quelques constats

- S'agissant des AEV, l'exploitant à en charge la collecte des recettes journalières auprès des fontainiers qu'il reverse au trésorier. Dans la majorité des cas, cette collecte se fait toutes les 72 heures
- Les CGPE/CD ne collaborent pas tellement avec les autorités locales sauf en cas de conflits et de mauvaise gestion/redevances
- Avec le suivi régulier des ONG d'ImS des comités de gestion et des comptes, une bonne gestion commence à se mettre en place. Cependant, peu de membres sont actifs (3 en moyenne) et participent régulièrement aux réunions mensuels compte tenu de leur indisponibilité et du caractère bénévole de la mission à leur assignée.

L'affermage des AEV

Nouveau mode de gestion actuellement en cours d'expérimentation dans le pays, l'affermage des AEV vise à palier aux différentes difficultés rencontrées dans la gestion des ouvrages

complexes. Les départements de l’Ouémé et du Plateau ne sont pas resté en marge de cette initiative qui déjà a été adopté par certaines communes.

Les communes, maîtres d’ouvrage sont au cœur de ce processus et ont à charge la préparation des dossiers d’appels d’offre suivant le mode de gestion retenu de commun accord avec les élus locaux. Une AG de toutes les localités concernées est organisée et un arrêté pris pour la signature des contrats.

2.1.4.3 Problématiques majeures liées à la gestion des ouvrages hydrauliques

a) Les pannes et débouchés de pièces de rechange

Les pannes en général causé par le mauvais usage des équipements, la non adaptation des pièces de rechange, l’état d’amortissement trop poussé des infrastructures, etc.

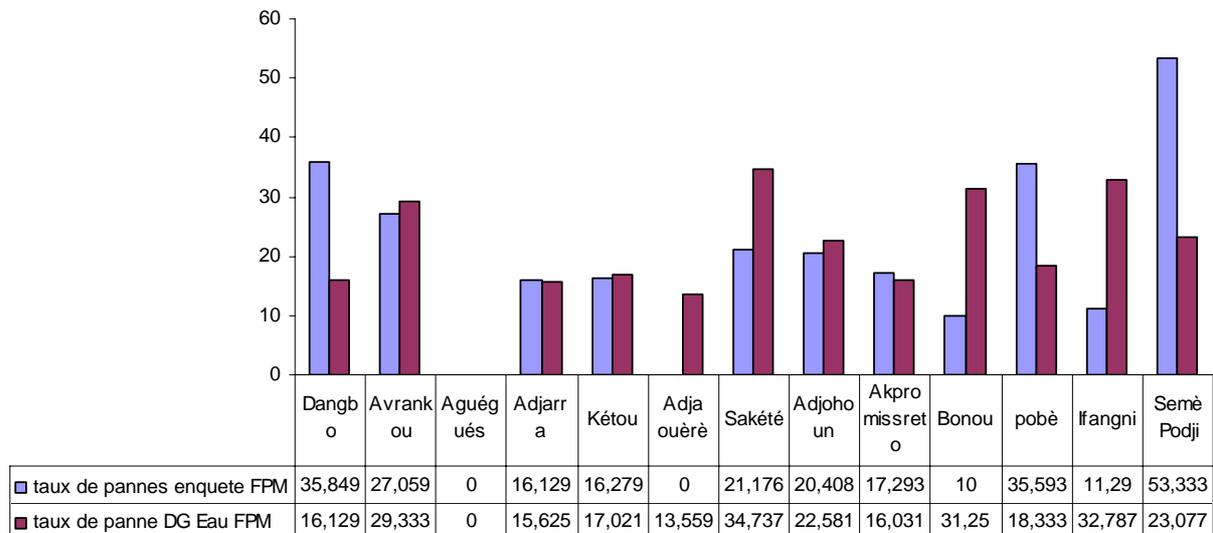
La fréquence des pannes est donc fonction de l’âge des ouvrages, du taux de fréquentation et l’entretien dont il bénéficie. Le graphe ci – dessous nous informe sur le taux des pannes des FPM des communes rurales et semi – urbaines des départements de l’Ouémé – Plateau en janvier 2008. Le tableau ci – dessous présente par commune, le nombre de FPM fonctionnels.

Communes	Total FPM	FPM en panne	FPM fonctionnels
Dangbo	53	19	34
Avrankou	85	23	62
Aguégués	5	0	5
Adjarra	31	5	26
Kétou	86	14	72
Adja ouèrè	36	0	36
Sakété	85	18	67
Adjohoun	49	10	39
Akpro missreto	133	23	110
Bonou	30	11	19
pobè	59	21	38
Ifangni	62	7	55
Semè Podji	15	8	7
Total	729	159	570

Sur un total de 729 FPM existant dans les deux départements, seulement 570 sont fonctionnels à la date de notre enquête.

Cette figure ci après fait état de comparaison entre les données terrain (ONG d’ImS) et celles relevées au niveau de la DG- Eau en terme de panne des FPM dans l’Ouémé Plateau.

Comparaison taux de pannes enquête terrain et taux de pannes DG Eau



Ces statistiques révèlent différence non moins négligeable entre ces taux de pannes ; ce qui peut **influencer sur le taux de desserte**. Cependant, on constate que les communes telles que Dangbo, Avrankou, Sèmè – Kpodji, Pobè faiblement desservies enregistrent de forts taux.

Phénomène plus ou moins régulièrement constaté au niveau des ouvrages hydrauliques, les pannes entraînent ordinairement la fermeture des ouvrages sur plus de trois jours. Ces pannes lorsqu'elles perdurent dans le temps occasionnent d'énormes désagréments aux populations : privation ou difficulté d'accès à l'eau potable, paralysie des activités économiques, etc. Généralement, les frais de maintenance des ouvrages proviennent des recettes issues de la vente de l'eau, de cotisations de la population, de la mairie ou de lobby de la localité.

Si des pièces de rechange ont été mises à la disposition des mairies par les SEau pour faciliter les réparations et raccourcir la durée des pannes, certaines pièces rare restent difficiles à trouver (lorsqu'il s'agit de marque rare ou d'ouvrage ancien) et nécessitent généralement des commandes dans les pays voisins (surtout au Nigéria). C'est le cas de l'AEV de Oko – Akarè dans la combe de Adja – Ouèrè dont le groupe est en panne depuis plus de 10 mois du fait de la non accessibilité à la pièce endommagée et à un maintenancier qualifié malgré la somme de 600.000 F déjà englouties dans les réparations.

Devant l'incapacité des organes de gestion, des populations ou de la mairie à faire face aux pannes pour diverse raisons à savoir :

- Le manque de moyen financier (souvent en cas de mauvaise gestion, de gratuité de l'eau, ou de grosse panne) pour entreprendre les réparations ;
- L'inaccessibilité aux pièces de rechange ;
- Le coût élevé de transport des pièces ;
- L'indisponibilité des maintenanciers/artisans réparateurs
- L'inexistence de maintenancier ou d'artisan réparateur qualifié ;
- La répétition des pannes, etc.

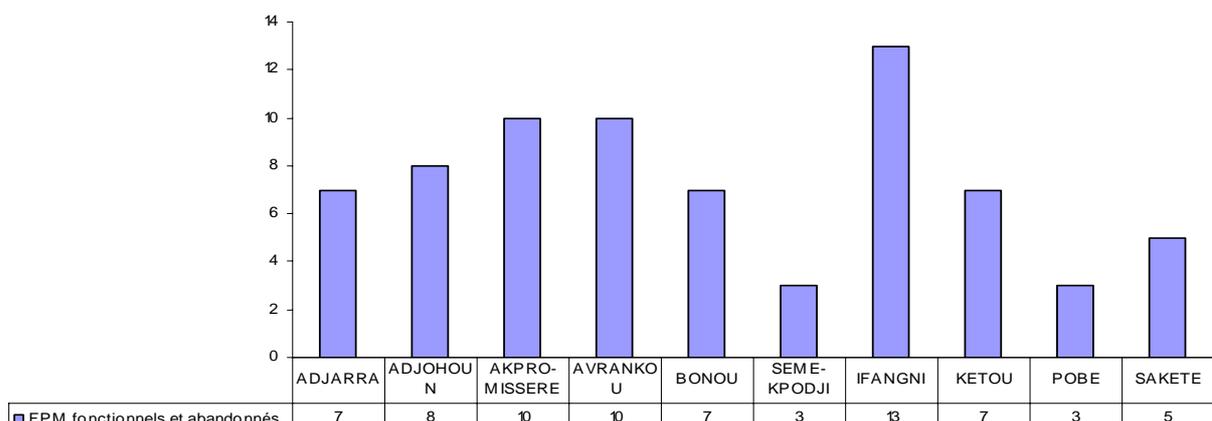
on assiste généralement au délaissement de l’ouvrage en panne. Cette situation est souvent observée au niveau des FPM mal géré. En effet, les FPM n’étant pas munis de compteur, il est quasi impossible de contrôler le nombre de mettre cube d’eau vendue ; d’où la mauvaise gestion financière se traduisant par la baisse progressive des recettes. Les pannes deviennent désormais difficilement surmontables, l’hygiène autour de l’ouvrage relevé au second plan entraînant la diminution du taux de fréquentation, l’abandon de l’ouvrage par les communautés au fil du temps. Il en est de même pour les populations qui prônent la gratuité de l’eau (pour diverses raisons : au niveau du FPM de Houéli – Gaba dans l’arrondissement de Adja – Ouèrè à cause du goût salé de l’eau) parce que ne disposant pas de ressources pour l’entretien et la réparation des ouvrages en cas de panne. Dans les localités où existent des forages artésiens (Hètin, Gbéko, Gogbo dans Adjohoun) où les populations s’opposent à la vente de l’eau étant donné que le pompage de l’eau ne nécessite aucun engin (dont le fonctionnement de l’ouvrage n’occasionne aucune dépense d’électricité ni de produits pétroliers), la réhabilitation des ouvrages pose d’énormes difficultés. **Actuellement, une étude « panne zéro », initié par le service hydraulique est en cours pour la réhabilitation des ouvrages en pannes dans les deux départements.**

Pour remédier à ces différents problèmes qu’engendrent les pannes au niveau des usagers des ouvrages hydrauliques et pour permettre aux structures de gestion d’y faire face promptement, il a été retenu que les CGPE/CD détiennent deux types de comptes : le fonctionnement dans lequel devra être versées les 2/3 des recettes issues de la vente de l’eau et le renouvellement le tiers restant.

b) Les Abandons d’ouvrages fonctionnels

Malgré le faible niveau d’accès des populations de aux ouvrages hydrauliques, on enregistre un taux élevé d’abandon d’ouvrage. Dans 10 communes de l’Ouémé – Plateau sur 13 situées en milieu rural, il a été constaté de nombreux cas d’abandon de FPM fonctionnels au profit de bornes fontaines d’AEV et de PEA privés. Il a été dénombré au niveau de ces communes de l’Ouémé Plateau **en tout 73 FPM fonctionnels délaissés sur un total de 570 FPM fonctionnels, soient 12,80%. Ifangni, Avrankou, et Akpro Misséréte connaissent les nombres d’abandon les plus élevés.**

FPM fonctionnels et abandonnés



Les raisons qui expliquent cet état de chose sont diverses et se rattachent à plusieurs facteurs dont essentiellement :

- L'incapacité des membres CGPE de faire face aux pannes en cas de mauvaise gestion financière des points d'eau ;
- L'incapacité des membres CGPE ou de la population de faire face aux pannes lorsque l'eau n'est pas vendue ;
- La fréquence des pannes ;
- Au mauvais emploi des infrastructures par les usagers ;
- L'inexistence ou au coût élevé des pièces de rechange sur le marché national ;
- La présence du réseau SONEB dans les localités ;
- L'insalubrité rayant autour des points d'eau ;
- L'implantation d'un BF à côté d'un FPM ;
- La mauvaise qualité ou à la couleur de l'eau (nappe de mauvaise qualité : teneur en fer ou en magnésium trop élevée : cas de Sèmè – Kpodji ;
- La prolifération des Points d'Eau Autonomes (PEA) privés ;
- L'effort physique à déployer niveau des FPM pour faire remonter l'eau vendue.

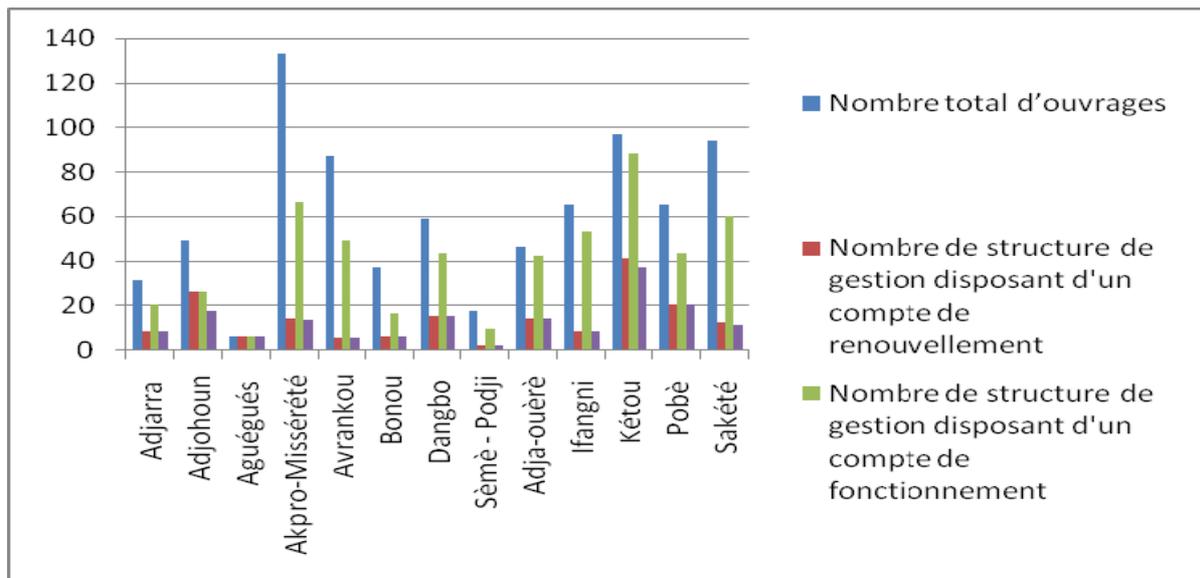
A cela s'ajoute l'attente parfois très longue pour se faire servir au FPM et même aux bornes fontaines.



c) Mauvaise gestion des recettes issues de la vente de l'eau

Il est aisé de constater dans les localités dans lesquelles l'eau est vendue que peu d'organes de gestion des points d'eau (comité de gestion des points d'eau au niveau des FPM et comité directeur au niveau des AEV) disposent des documents financiers devant rendre compte des recettes enregistrées. Sur un total de 786 ouvrages hydrauliques que comptent les deux départements, 177 structures de gestion disposent d'un compte renouvellement, 521 d'un compte fonctionnement et seulement 162 possèdent les deux comptes. Le graphique ci-dessous nous donne des précisions par communes (voir tableau et graphique ci – dessous).

Communes	Nombre total d'ouvrages	Nombre d'ouvrages ayant un compte de renouvellement	Nombre d'ouvrages ayant un compte de fonctionnement	Nombre d'ouvrages ayant les deux carnets
Adjarra	31	8	20	8
Adjohoun	49	26	26	17
Aguégués	6	6	6	6
Akpro-Misséré	133	14	66	13
Avrankou	87	5	49	5
Bonou	37	6	16	6
Dangbo	59	15	43	15
Sèmè - Podji	17	2	9	2
Adja-ouèrè	46	14	42	14
Ifangni	65	8	53	8
Kétou	97	41	88	37
Pobè	65	20	43	20
Sakété	94	12	60	11
Total	786	177	521	162



Ces structures de gestion dont la situation financière est disponible et dont la situation de la caisse est connue ont généralement leurs comptes peu fournis et on enregistre une grande irrégularité dans les versements des recettes. La situation est d'autant plus critique au niveau des comptes renouvellement qui sont les sources de financement des réparations en cas de pannes.

Le nombre élevé de cas d'absence de ces documents financiers relevés dans les deux départements est souvent occasionné par :

- L'inexistence de membre CGPE/CD
- La non fonctionnalité des CGPE/CD à cause des conflits entre membres
- La perte de carnet
- L'appropriation de carnet par un des membres CGPE/CD ou les membres sortant
- Le refus des communautés de vendre l'eau
- L'abandon des ouvrages par les communautés.
- L'appropriation de l'ouvrage par le lobby (ayant payé la participation financière des communautés)

Tout ceci met en exergue la mauvaise gestion financière, le dysfonctionnement des organes de gestion des ouvrages ; toute chose qui compromet la pérennité des infrastructures.

Il est important de faire remarquer ici que la question de la mauvaise gestion financière se pose sous deux angles principaux : les stratégies de détournement des recettes mises en place par les membres du CGPE/CD et celles organisées par les fontainiers et les exploitants. En effet, on enregistre parfois d'énorme perte d'eau que les fontainiers ou exploitant déclarent généralement sous le compte des fuites d'eau (au niveau de l'AEV de Massè centre, il a été enregistré une perte d'eau de 700 mètres cube) et qui normalement constitue une redevance qu'ils devraient payer. Il arrive aussi parfois que l'exploitant trompe la vigilance des fontainiers ou du comité de gestion par le biais des relevés de compteurs qu'il ajuste à leur profit déclarant des pertes sur les factures et occasionnant ainsi d'énormes manques à gagner

pour le comité. Dans la plus part des cas, il s'agit de personnes analphabètes qui font généralement recours à celui – ci pour le remplissage des cahiers et fiches de recettes et dépenses. Cette situation pose le problème de l'analphabétisme dans la gestion des ouvrages. Aussi, les FPM n'étant munies de compteurs, aucun contrôle de qualité ne peut être fait sur la quantité d'eau vendue et les recettes déclarées par les fontainiers.

Cependant, il a été noté une amélioration dans la gestion financière avec le suivi régulier des cahiers et fiches de recettes et dépenses, le contrôle des compteurs et l'accompagnement des fontainiers/exploitants et des CGPE/CD assurés par les animateurs d'ONG d'ImS.

Dans certains cas exceptionnels, on a eu à constater des situations de bonne gestion (AEV de Kouti et Afanmè à Avrankou, de Massè à Adja – Ouèrè, etc.). Dans la commune de Adja – Ouèrè, l'AEV de Massè centre dispose d'une coquette somme de 1.737.037 et de 7.756.986 francs CFA respectivement dans les compte renouvellement et fonctionnement. Ce qui lui permis de faire un prêt d'un montant de 2.500.000 F CFA à la mairie pour la réfection de la voie qui même dans le village de Massè. Les membres directeurs envisagent faire une extension sur 1 à 2 km avec construction d'un château de plus grande capacité pour remédier au problème de pénurie d'eau au connaît la localité en saison sèche.

d) Prix élevé de l'eau

Dans les deux départements, le coût de l'eau est variable d'une localité à une autre. Généralement, le prix de l'eau est le même au niveau des bornes fontaines que des branchements privés qui offrent un service de qualité supérieurs aux abonnés.

Dans la commune de Adja – Ouèrè par exemple, le mètre cube d'eau est à 450 F CF au niveau de l'AEV de Ikipinlè affermée, à 345 F à Massè centre aussi bien aux bornes fontaines qu'au niveau des. Dans le même temps, dans la même commune, au niveau de l'AEV de Logoudjidagba, le mètre cube d'eau coûte 560 F CFA aux bornes fontaines et aux branchements privés.

Cette diversité de prix pratiquée dans une même commune, le coût élevé de l'eau, limitent le taux de fréquentation des ouvrages hydrauliques.

d) Prolifération des PEA privés

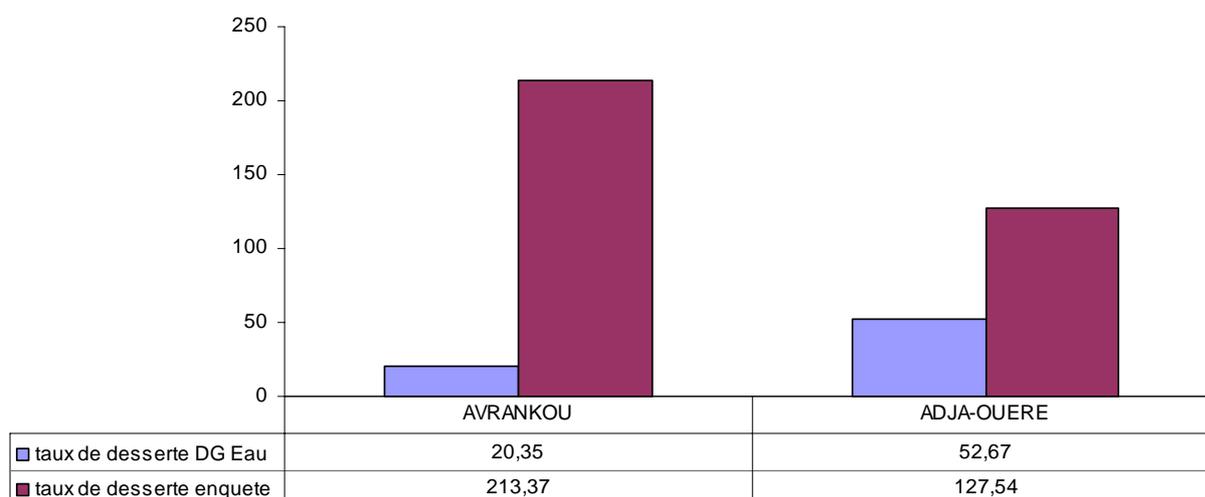
Généralement composé d'un puits, d'un réservoir affecté de pilots ou en béton armé, d'une moto pompe au moyen duquel l'eau est remontée dans le réservoir, les PEA privés connaissent une prolifération galopante dans les différentes communes rurales et semi – urbaines des départements de l'Ouémé – Plateau à cause de leur faible taux d'équipements en ouvrages d'eau potable. En Septembre 2007, un recensement des PEA privés dans la commune d'Avrankou a révélé l'existence de 166 ouvrages de ce type. La même année, la commune d'Adja – Ouèrè en comptait 70.

D'un coût moyen de réalisation de 2.000.000 de francs CFA et construits par un ou un groupe d'individus qui vendent l'eau, ces ouvrages hydrauliques sont fortement fréquentés par les populations. **Il est ordinaire de voir des hommes venir chercher l'eau au niveau des PEA privés, généralement transportée dans des bidons au moyen d'un vélo** Cette tendance observée peut être liée au dispositif mise en place pour la distribution/vente de l'eau au niveau de ces ouvrages (voir photos ci – dessous).



Si la réalisation et l'existence des PEA privés ne sont pas légalement reconnue par l'Etat béninois, ils permettent cependant de satisfaire un temps soit peu les besoins en eau des localités non desservies. Le graphique ci – dessous en témoigne.

Ce taux de desserte enquête prend en compte les PEA privées dans l'inventaire des ouvrages hydrauliques des communes choisies.



En considérant les PEA privés dans le compte des équipements hydrauliques des communes de Avrankou et de Adjara – Ouère (pris à titre d'exemple), on note une nette amélioration du taux de desserte. Il est donc incontestable que les PEA privés participent dans une certaine mesure à combler les besoins en eau des populations en milieu rural et semi – urbain dans le département de l'Ouémé – Plateau ; toutefois, il se pose la problématique de la potabilité de l'eau desservie.

En effet, l'implantation des PEA privés n'est généralement pas précédée d'études techniques de haut niveau notifiant la potabilité de l'a nappe exploitée (suivi – contrôle de la qualité de l'eau avant la réalisation de l'ouvrage) et aucune disposition n'est souvent prise pour l'entretien des tuyauteries. Aussi, aucun système de contrôle de la qualité de l'eau desservie n'est mise en place par les mairies, ni par les SEau. Etant donné la qualité douteuse de l'eau distribuée au niveau des PEA privés et de leur nombre sans cesse croissante, des communes ont initiées des actions en faveur du traitement de l'eau des PEA privées et puits ménages.

Initiative probante

La mairie d'Avrankou, dans le but d'améliorer l'accessibilité à l'eau potable des populations de la commune a développé en 2007 une initiative en faveur de l'utilisation des pots diffuseurs. Cette initiative a consisté dans un premier temps à la mise à disposition des propriétaires de PEA privés de pots diffuseurs confectionnés par la DHAB au prix de 12.000 francs CFA, ceci en collaboration avec le centre de santé. Cette initiative très appréciée des propriétaires des PEA privés a connu l'installation d'une dizaine de pots.

Pour garantir un accès durable des populations d'Avrankou à une eau de qualité, la mairie elle envisage confectionner directement au niveau de la commune des pots diffuseurs avec l'appui de l'agent d'hygiène pour faciliter leur accessibilité aux propriétaires de PEA et les encourager le traitement de l'eau. Aussi, pour inciter les populations à traiter régulièrement les puits ménages, elle a subventionné le traitement des puits à l'aide de l'hydro- chlorure de sodium au prix de 1000 francs CFA. Lors de la journée d'un environnement saint la même année, il a été procédé au traitement systématique de 40 puits ménages dans l'arrondissement

d'Achoukpa. L'idée de la mairie de mettre en association les propriétaires de PEA privés pour une meilleure sensibilisation et un meilleur contrôle de la qualité de l'eau vendue (à l'image de la commune d'Adjara) a très tôt connu un échec sous l'influence du milieu fortement politisé **et au développement de rumeur relative au paiement de taxe.**

Compte tenu du fort taux de fréquentation PEA privés, de l'importance de leur contribution dans la réduction des inégalités d'accès à l'eau des populations à la base, **il urge que des réflexions soient portées sur la formalisation ou non de leur existence** non seulement pour la **préservation de la santé des populations** et mais aussi pour l'assurance de la pérennité de FPM (vue le taux élevé de cas d'abandon de FMP enregistré au profil des PEA privés)

2.1.5 Conclusion partielle

Il ressort de l'analyse des informations collectées un certain nombre de constats et problèmes majeurs auxquels se retrouvent confrontés le secteur de l'eau dans les départements de l'Ouémé et du Plateau.

2.1.5.1 Constats majeurs/causes

Il s'agit entre autres :

1. De la faiblesse des taux de desserte

- Approche par la demande
- Procédure lente et longue pour bénéficier de l'ouvrage,
- Difficulté des communautés à réunir la contre partie financière
- Zone hydrogéologique difficile (Aguégus)

2. Du fort taux de pannes

- Mauvais usage de l'équipement
- Mauvaise gestion
- Adaptation des pièces de rechange
- Indisponibilité et incompétence des artisans réparateurs
- Vétusté de certains ouvrages

3. Du taux élevé d'abandon des ouvrages FPM fonctionnels

- Prolifération des PEA privés
- Effort physique déployé pour le pompage de l'eau au niveau des FPM
- Récurrence des pannes et difficulté à y faire face
- Difficulté d'accès aux pièces de rechange

4. De la mauvaise gestion financière

- Inexistence des carnets de compte
- Inexistence de compteur aux FPM
- Faible connaissance des structures de gestion sur les outils de gestion organisationnelle et financière
- Manque de suivi et d'accompagnement

5. De la faible capacité de mobilisation de la participation financière

- Revenus maigres de certains ménages
- Dissensions internes
- Divergence d'intérêts

6. Du coût élevé de l'eau et variable d'une localité à une autre dans une même commune

2.1.5.2 Problèmes majeurs

Comme problème majeurs, on peut retenir essentiellement :

- La rareté et cherté des pièces de rechange ;
- L'indisponibilité et incompétences des artisans réparateurs ;
- La mauvaise gestion financière au niveau des CGPE et CD ;
- L'abandon de FPM fonctionnels,
- Le caractère contraignant des stratégies et politiques d'allocation des ouvrages par rapport aux conditions socio économiques des ménages (approche par la demande, mobilisation de la contre partie financière, procédure de passation des marchés).
- La non fonctionnalité des ouvrages réhabilités : Dans la plupart des cas, la fonctionnalité des ouvrages réhabilités s'étale sur une durée de temps très courte (trois jours environ), sauf dans des cas exceptionnels comme celui de Ifangni où un ouvrage a pu rester fonctionnel pendant deux semaines. Généralement, les travaux de réhabilitation des ouvrages en panne se déroulent tard dans la nuit à l'insu des animateurs d'ONG d'ImS.

2.2 AEP urbain

L'accès à l'eau potable dans les villes du Bénin est assuré par la **SONEB** depuis 2003.

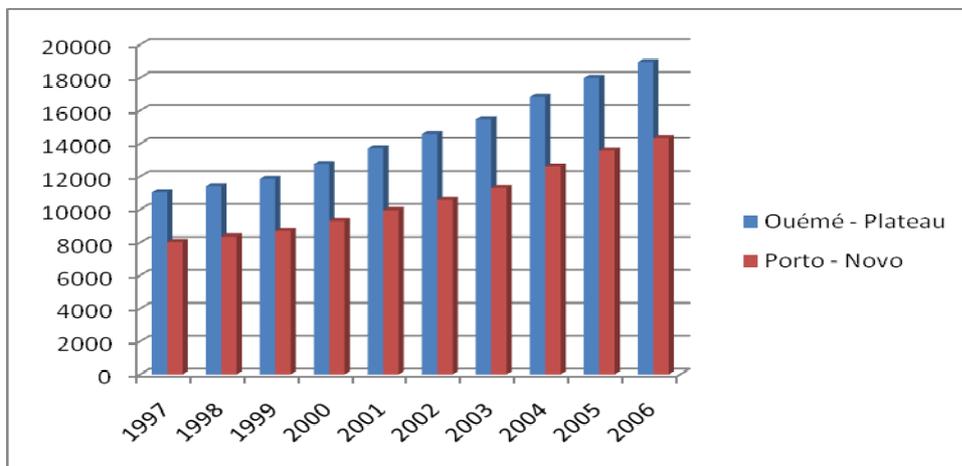
Etablissement public à caractère industriel et commercial avec pour mission le captage, le transport, le traitement et la distribution de l'eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées, cette entreprise d'Etat est aussi chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'alimentation en eau potable en milieu urbain.

L'eau fournie par la SONEB dans les zones urbaine et périurbaine des départements de l'Ouémé et du Plateau est essentiellement d'origine souterraine cependant la proximité de la ville de l'océan pose le problème de l'intrusion saline.

Le secteur de l'alimentation en eau potable en milieu urbain est caractérisé par une forte demande qui n'est que partiellement satisfaite compte tenu des ressources financières insuffisantes.

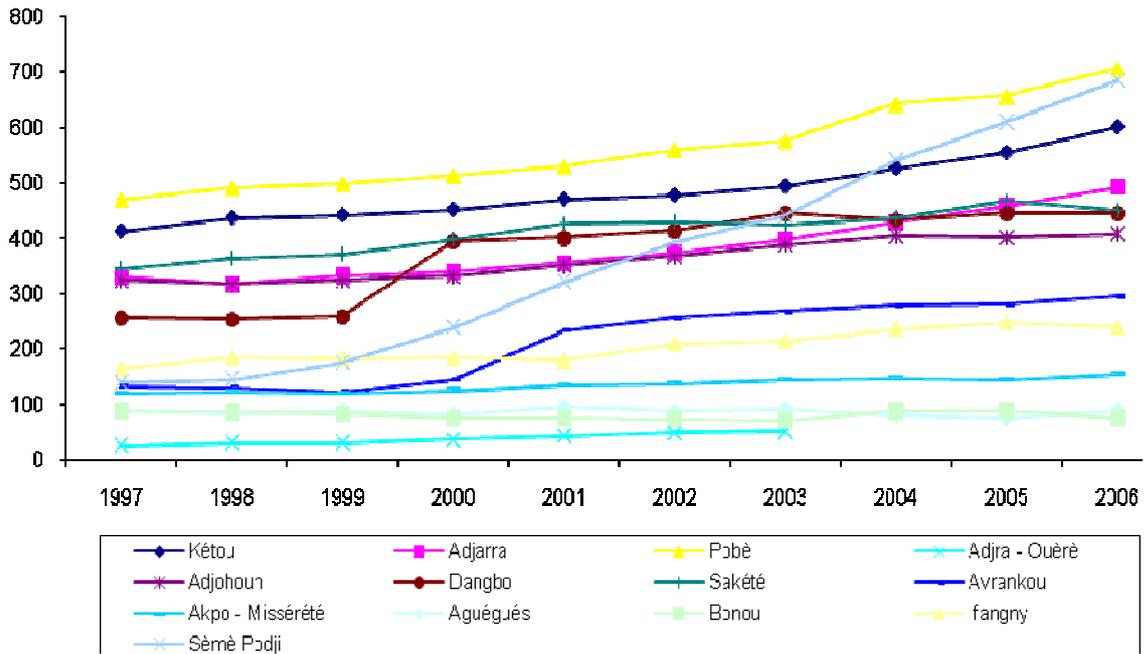
2.2.1 Evolution du nombre d'abonnés au réseau SONEB dans l'Ouémé - Plateau

De 11027 en 1997, les abonnés de la SONEB sont passés en 2006 à 18939. La commune de Porto – Novo fortement urbanisée compte plus des deux tiers d'abonnés au réseau. Le graphique ci-dessus présente l'évolution du nombre des abonnés dans les deux départements et dans la commune de Porto – Novo de 1997 à 2006.



Dans les autres communes, l'évolution du parc des abonnés sur le même intervalle de temps se traduit dans le graphique suivant :

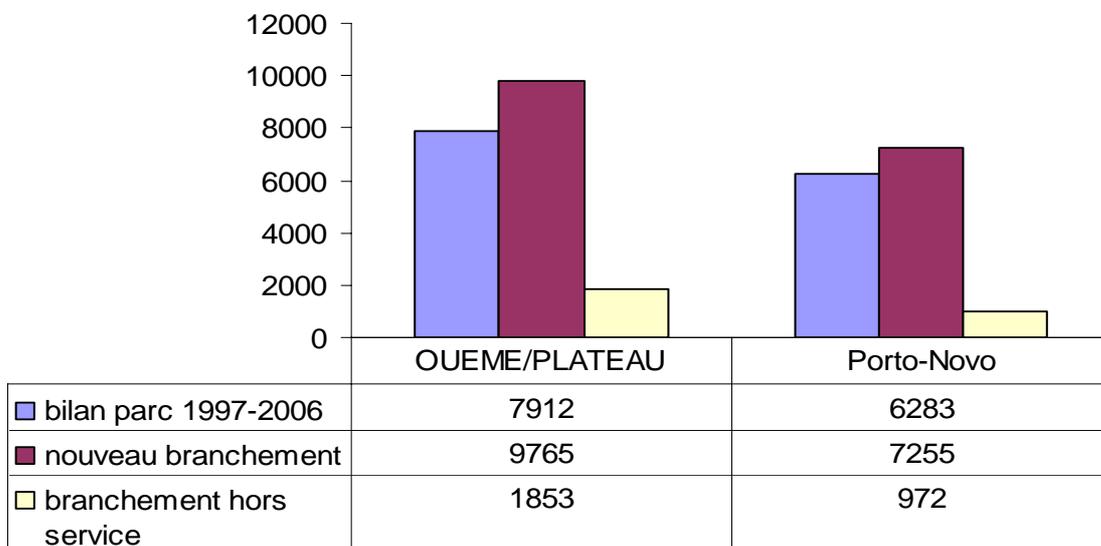
Évolution du parc des abonnés Eau des communes rurales et semi – urbaines des départements de l'Ouémé Plateau de 1997 à 2006

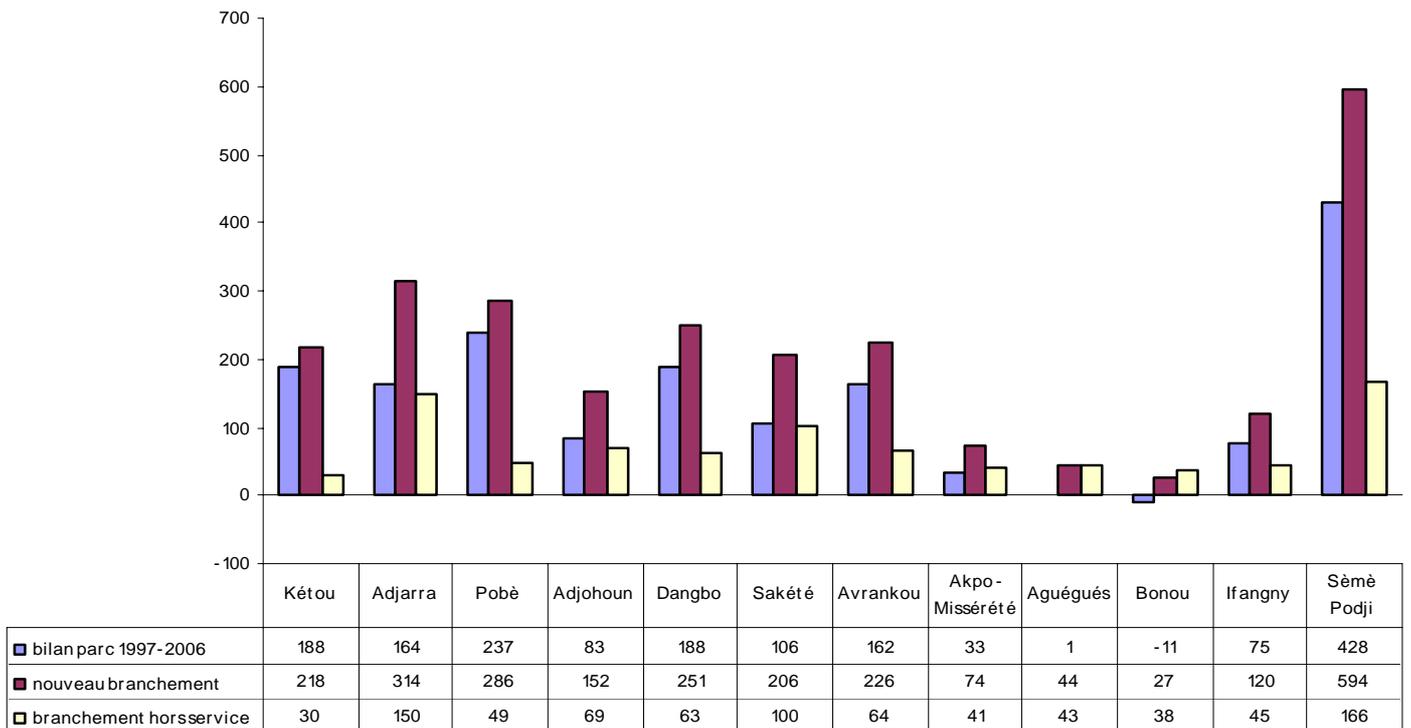


On remarque une tendance à l'augmentation du parc d'ouvrages dans les différentes communes mais avec une disparité. Les communes telles que Pabè, Kétou, sèmè – Kpodji réalisent les meilleurs scores avec la particularité que Sèmè – Kpodji a connu à partir de l'année 2003 une forte croissance du nombre d'abonnés au réseau. Adja – Ouèrè compte le moins d'abonnés, suivi de des Aguégoués et de Bonou.

2.2.2 Branchements en service et hors service

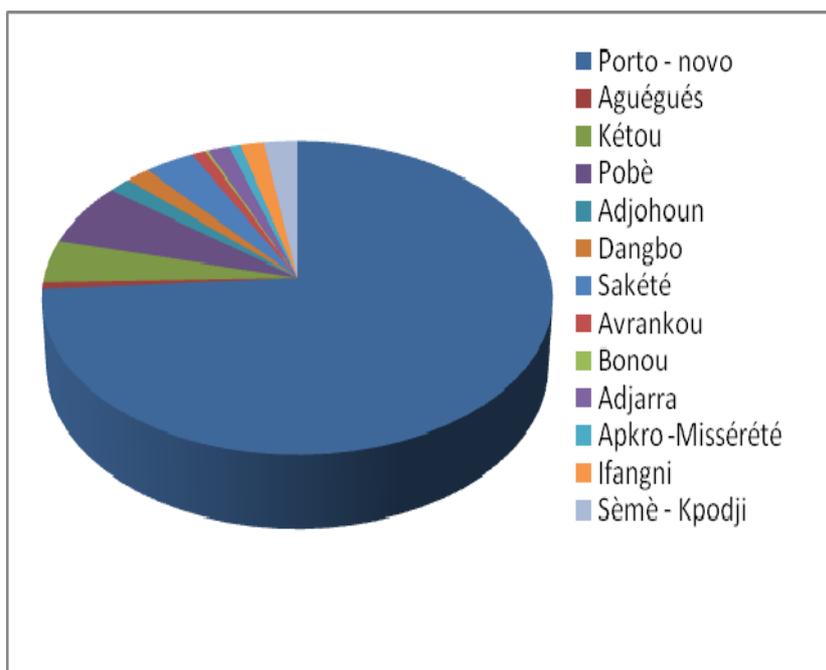
A travers ce diagramme, on remarque que la plupart des interventions de la SONEB est concentrée dans la ville de Porto Novo. Ce qui relance la problématique du service de la SONEB dans les villes secondaires.





2.2.3 Quantité d'eau vendue

Sur 3 715 636 mètres cubes d'eau pompée en 2006 pour les deux départements, 2 789 067 mètres cubes ont été vendus. Le graphique ci-dessous fait état en milliers de mètres cubes de la quantité totale d'eau pompée par commune sur la période de 1997 à 2006.



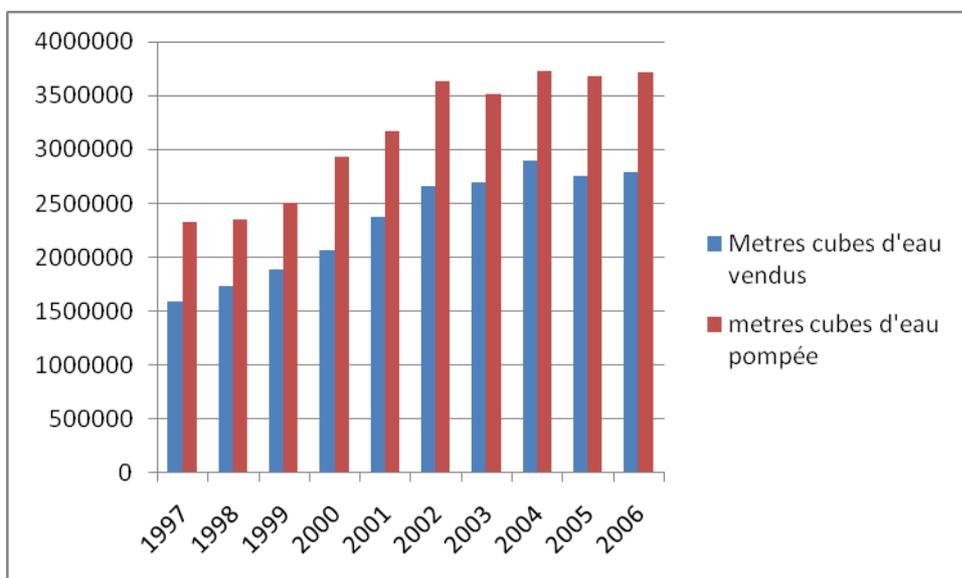
Porto – Novo	23293
Aguégués	220
Kétou	1379
Pobè	2056
Adjohoun	514
Dangbo	545
Sakété	1119
Avrankou	315
Bonou	62
Adjarra	484
Akpo - Missérété	265
Ifangni	527
Sèmè - Kpodji	760

Comme on peut s'y attendre déjà, la majeure partie de l'eau pompée converge vers Porto – Novo ; suivent ensuite Pobè, Kétou, Sakété. Bonou vient en dernier lieu, précédé des Aguégoués.

Avec la croissance démographique et l'urbanisation accélérée de certaines communes péri - urbaines, le nombre d'abonnés au réseau SONEB a énormément augmenté, la consommation aussi et implicitement la quantité d'eau pompée. Le cas le plus remarquable est celui de la commune de Sèmè – Kpodji qui en 2006, se place en quatrième position après les communes de Porto – Novo, Pobè, Kétou en matière d'eau refoulée (voir graphique ci-dessous).

Mètres cubes d'eau refoulée en 2006

Le graphe suivant nous informe sur la quantité d'eau vendue en relation avec celle pompée par an dans les deux départements sur la période de 1997 à 2006.



On peut clairement de constater que le nombre de mètre cube d'eau vendu a connu une croissance au fil des années sauf en entre 2005 et 2006 où il a été remarqué une légère baisse.

2.2.4 Conclusion partielle

2.2.4.1 Constats majeurs et causes

- 1. Une grande disparité entre les différentes communes***
- 2. Les communes comme Adjohoun, Akpro Misserété, Aguégoués, Bonou et Ifangny sont faiblement desservies par la SONEB;***
- 3. La situation est critique à Bonou où le nombre de branchements hors service de la période est supérieur au nombre de nouveaux branchements effectués***

4. Le faible taux de satisfaction des populations

- Régularité des pannes
- Longueur et lenteur des procédures de satisfaction des demandes d'abonnement
- Inaccessibilité des zones non loties au service de la SONEB

5. Le taux élevé de pannes sur le réseau

- Vétusté des équipements

6. Le faible financement du secteur

7. Le long délai pour satisfaire les branchements

- Non disponibilité sur place du matériel de travail,
- Insuffisance de moyens roulants

8. Des disparités entre les localités (extension du réseau, satisfaction de la demande)

- Lotissement,
- Rentabilité des investissements,
- Sécurisation des installations

9. Les interventions sont limitées dans les zones péri urbaines

10. Le coût élevé de l'eau et des taxes

Il a été constaté dans les zones desservies par la SONEB que les cinq (5) premiers mètres cube coûtent 198 F CFA le mètre cube hors taxe (c'est la première tranche sociale). Au delà de ce niveau de consommation, le prix de l'eau est de 415 F CFA le mètre cube avec location du compteur à 402 F par mois. A cela s'ajoute la TVA évalué à 18% par mètre cube.

2.2.4.2 Problèmes majeurs

- **Difficultés pour la SONEB d'offrir la bonne pression de service à l'ensemble de ses abonnés à tout instant et quelque soit le lieu où le besoin s'exprime**
- Récurrence des pannes ;
- Difficultés d'accès à l'eau lié à la procédure d'abonnement ;
- Cherté de l'eau ;
- Faiblesse du débit

III Etat des lieux du secteur de l'assainissement dans les départements de l'Ouémé – Plateau

3.1 Milieu rural

En vue de réduire quelque peu l'ampleur des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité de l'environnement de vie, la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) est faite au sein des communautés. Elaborée et mise en œuvre par le ministère de l'eau avec concours du ministère de la santé, la stratégie nationale de promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement vise à accompagner les communautés dans la lutte contre les diverses maladies et les pratiques douteuses de l'hygiène en vue d'éliminer les poches persistantes de pauvreté.

Dans ces deux départements, en milieu rural et semi – urbain, ce sont les ONG d'ImS ADIL et IAMD, qui sont engagées dans cette démarche avec l'appui technique des agents d'hygiène et des autorités des communales des localités concernées. Les différentes activités entreprises pas les différents acteurs impliqués se font sous le contrôle des services de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base de chaque département.

3.1.1 Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les départements de l'Ouémé et du Plateau

Recrutées par le PADEAR – GTZ en collaboration avec les mairies, l'institut Africain d'application des Méthodes de Développement (IAMD) et l'Association pour le Développement des Initiatives locales (ADIL) ont respectivement à charge dans l'Ouémé et dans le Plateau, la mise en œuvre de l'intermédiation sociale dans le secteur eau et assainissement au sein de toutes les communes du département (excepté Porto – Novo dans l'Ouémé). A cet, ils ont pour mission l'accompagnement des communautés vivant en milieu rural et semi – urbain dans l'accès à l'eau potable, le suivi des ouvrages d'eau et d'assainissement avant, pendant et après leur réalisation, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones d'intervention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités en matière d'hygiène et assainissement dans l'Ouémé et le Plateau, ces ONG emploient deux animateurs par commune et ont développé une stratégie d'intervention basée sur :

- 1. La collecte des demandes de latrines institutionnelles et familiales suscitées ;**
- 2. Suivi des ouvrages d'assainissements (latrines institutionnelles)**
 - Mise en place des comites sanitaires
 - Suivi des latrines institutionnelles des latrines scolaires et des centres de santé
- 3. La promotion de l'hygiène et de l'assainissement**
 - Information sur la PHA ;
 - Collecte des demandes de latrines familiales ;
 - Sondage initial ;

- Elaboration des plans de localité ;
- Restitution du sondage initial ;
- Visite à domicile ;
- Choix des relais communautaires ;
- Suivi des activités des RC et des maçons locaux ; etc.

Au niveau de chaque commune, on note la présence d'un agent d'hygiène, de relais communautaires dont il a la charge et qui dépendent aussi en partie aussi de l'ONG d'intermédiation.

Bénévoles et résidant dans leur localité d'intervention, les relais communautaires sont des personnes volontaires formés par le programme intervenant dans toutes les communes des deux départements (à l'exception de Porto – Novo) pour sensibiliser leur communauté sur l'AEPHA sur les thèmes tels que le PHA, l'assainissement du village, la promotion des latrines et leur bon usage, les maladies hydriques.

3.1.1.1 Réalisation physiques et non physiques dans l'Ouémé

a) Réalisations non physiques

Les activités de PHA connaissent une bonne progression dans le département de l'Ouémé cependant elles sont retardées par le phénomène recasement et la situation géographique de certaine communes qui sont situées dans des zones enclavées. En 2007, il a été effectué :

- Des inspections sanitaires dans les habitations, les établissements scolaires et classés, les boulangeries, les boucheries, les abattoirs ;
- Le contrôle de la gestion des déchets biomédicaux : 13 formations sanitaires parcourues ;
- La supervision des 26 agents d'hygiène des formations sanitaires du département ;
- Des visites intra domiciliaires au nombre de 2320 ;
- Environ 705 inspections sanitaires à divers niveaux ;
- Le traitement de 1002 puits
- Formation des formateurs (8 agents d'hygiène et 12 animateurs d'ONG)
- Formation des acteurs à la base (280 relais communautaires et 3 maçons)

b) Promotion d'ouvrages familiaux en 2007

En ce qui concerne les réalisations physiques, 466 latrines familiales ont été construites dont 234 subventionnées et 232 sans subvention (dont 102 à Adjarra) en 2007.

UNICEF couvre la zone ABD (communes d'Ajohoun, Bonou, Dangbo) à travers la subvention des dalles de latrines familiales. Cependant, il se pose le problème de l'acheminement des dalles vers les bénéficiaires. En effet, celles-ci sont construites et disponibles au niveau des zones sanitaires, ce qui ne facilite pas le transport vers les familles

ayant exprimé la demande (le transport coûteux et à la charge des bénéficiaires). PADEAR – GTZ par contre fait la promotion des latrines familiales dans le département en fournissant deux paquets de ciments aux familles ayant construit leur latrine jusqu'à la hauteur de la superstructure pour la réalisation de la clôture.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la promotion des ouvrages familiaux

Type d'ouvrages	Nombre			Taux de réalisation
	Prévu	Réalisé	En cours	
Latrines familiales	160	466	0	280%
Puits perdus		56	49	
Fosses septiques		11	0	
Puisards		18	3	
Puits trad		7	0	

Le point détaillé de ces réalisations par communes se trouve en annexe

c) Ouvrages institutionnels/Publics

La même année, un total de 35 modules de latrines institutionnelles (soient 148 sur 140 prévues cabines) accompagnées de laves mains a été réalisé dans les écoles et centres de santé sur financement DANIDA, le seul partenaire dont la stratégie d'intervention permet le suivi de la gestion des fonds alloués au secteur. Cinq latrines publiques (en cabines) ont été construites réalisées dans le département de même que trois citernes.

Le tableau ci après nous renseigne sur l'état des ouvrages institutionnels/Publics

Type d'ouvrage	Nombre			
	Hors d'usage	Mauvais état	Utilisé	Entretenu
Latrines institutionnelles (en cabines)	10	11	196	183
Latrines publiques (en cabines)	27	15	34	24
Citernes	2	1	3	4
Incinérateurs	40	48	91	87

Notons que sur un nombre de 189 demandes reçues, 111 ont été montés et 35 ont été réalisées soit un taux de réalisation de 18,51%.

3.1.1.2 Réalisation physiques et non physiques dans le Plateau

Actuellement, 65 localités sont couvertes dans la PHA mais 64 sont réellement engagées dans le processus par la présence de relais communautaire en leur sein. Ainsi donc, 5 agents d'hygiène et 13 animateurs ont été formés sur la PHA et 128 relais communautaires sur les modules 1 et 2 de la PHA qui ont eu à enseigner les populations lors des visites à domicile sur la construction et l'utilisation des latrines familiales. Cependant, il a été enregistré 11 cas de démotivation de relais communautaires et 2 cas d'abandon.

Il est important de noter que sept maçons ont bénéficié de formation dans l'ensemble du département.

Les animateurs ont organisé des réunions sur la construction et l'utilisation des latrines familiales. Aussi, ils ont aidé la population à monter des groupes de tontines de latrines pour la réalisation de latrines et de puits perdus familiales. Aucune action de sensibilisation n'a été encore menée cette année en faveur de l'hygiène de l'eau de boisson, de l'hygiène sur les denrées alimentaires et l'hygiène domestique, du lavage des mains.

Dans le Plateau, au total 77 latrines institutionnelles ont été réalisées en 2007 dans les écoles par le PADSEA II. Actuellement, 60 de latrines familiales sans subvention sont en cours de réalisation dans le Plateau.

Sur les 79 demandes de latrines institutionnelles actuellement enregistrées (dont 71 demandes de latrines scolaires et 8 demandes de latrines de centre de santé), seulement 13 dossiers communautaires de latrines institutionnelles sont en cours de montage. Sur les 76 points d'eau suivi, 67 ont été déclarés propres.

3.1.2 Impact de l'intermédiation sociale sur les populations

L'accès des populations aux services d'assainissement dans les deux départements reste encore mitigé dans les zones rurales. Les ouvrages d'assainissement les plus rencontrés sont les latrines institutionnelles construites dans les lieux publics (écoles, Collèges d'enseignement, marchés, centre de santé, etc.) et poubelles. Dans les centres de santé, on note la présence d'incinérateurs directement construits par la DHAB en matériels définitifs ou non.

La construction des latrines institutionnelles elle est basée sur l'approche par la demande nécessitant une contribution des communautés bénéficiaire en nature par la fourniture de sable/gravier, d'eau et la fouille. Ces latrines généralement construites par des maçons formés par les programmes qui les financent sont généralement dotées de lave-mains et sont bien entretenues.

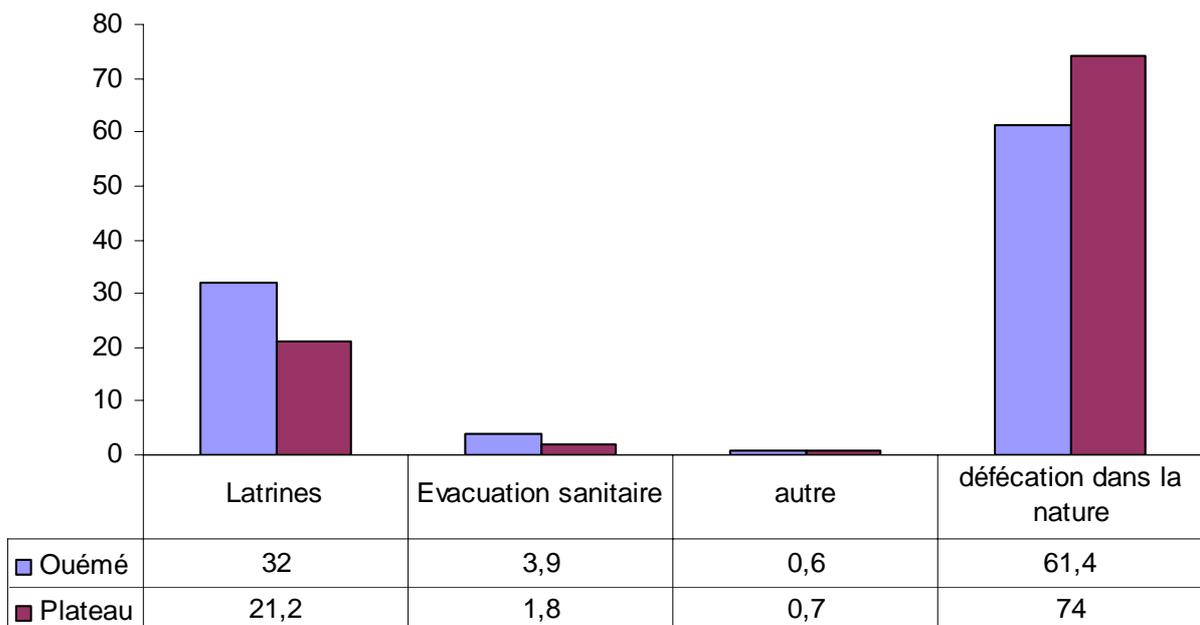
Dans les écoles, l'entretien des latrines est suivi par des comités scolaires mis en place à cet effet avec l'appui technique et conseils de l'agent d'hygiène. Ces comités existent au niveau de certain villages sont responsables de la propreté du village. Dans ce cadre, ils organisent avec l'appui de l'agent d'hygiène, des séances d'animation et des visites à domiciles de façon occasionnelle.

Cependant, le caractère bénévole de cette activité démotive la plupart des membres des comités sanitaire dont le niveau d'implication va déclinant au fil du temps. Dans les établissements scolaires, le phénomène d'affectation des enseignants ne favorise pas le changement de comportement au niveau des apprenants.

Quand à la **réalisation des latrines familiales est en générale à la charge des demandeurs. Pour diverses raisons (le coût de réalisation élevé : plus de 25.000 FCFA, les croyances et coutumes, la structuration et nature des sols, etc.), la promotion des latrines familiales n'atteint pas encore les résultats escomptés auprès des communautés même si parfois elles sont subventionnées. En effet, la politique de subvention développée par le PADEAR dans les deux départements n'offre deux (2) paquets de ciment qu'après réalisation de la dalle et de la fosse. A cela s'ajoute le nombre infirme de maçons formés et opérationnels sur le terrain (à Avankou par exemple, un seul d'entre eux reste actif et disponible).**

Ainsi, la défécation en plein air reste le mode d'aisance le plus commun même dans les ménages où il existe de latrines (voir le graphe si dessous).

Mode d'évacuation des déchets



La consultation du registre de soins curatifs (du 21/10/2007 au 17/02/2008) du centre de santé d'Adja – Ouèrè centre nous a fait remarquer que le mal diagnostiqué dans plus de 50% des cas est le paludisme. D'autres maux ordinairement traités sont la diarrhée, les maux de ventre, le vomissement, les parasitoses, surtout en saison pluvieuse. Cet état de chose pourrait être lié aux conditions de vie peu hygiéniques dans lesquelles vivent les populations et à la consommation des eaux de surface polluées par les excréta des hommes et animaux et servant à multiples usages (boisson, bain, cuisson des aliments, lessive, vaisselle, production agricole).

La situation devient inquiétante lorsqu'on se rend compte que certains centre de santé, on recourt en cas de panne du réseau SONEB dans ces localités aux eaux des marigots pour tout usage entendu le traitement des patients.

Quant à la gestion des déchets liquides et solides, elle reste une problématique entière dans les deux départements.

Proportion des déchets inadéquatement évacués



Ces statistiques mettent en exergue le faible niveau de perception et de compréhension des communautés de la place de l'hygiène et l'assainissement dans le bien être et le développement socio - économique aussi bien en milieu rural qu'urbain. La conception des notions de l'hygiène et de l'assainissement varie d'une localité à une autre et est fortement influencée par les cultures et traditions en présence de même que le niveau de pauvreté des populations. **Mais la question fondamentale est la suivante : la pauvreté est – elle un facteur limitant pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ? Ou l'hygiène et l'assainissement sont – ils intimement lié à la culture ou à la psychologie des communautés?**

3.1.3 Caractérisation d'initiative probante

Le fait de collecter les déchets pour les déplacer loin de la vue, mais sans les traiter, tôt ou tard pose graves problèmes dus notamment à l'entreposage d'une forte concentration de déchets sans aucune gestion. En vu de palier à cet état de chose et d'une exploitation rationnelle et judicieuse des déchets solides, la commune de d'Adjarra s'est dotée en 2006 d'un Centre d'Exploitation des Déchets Solides. Il s'agit ici d'un site de traitement des déchets et sa valorisation à des fins agricoles et autres activités génératrices de revenus. Les principaux objectifs qui soutenant la création de ce centre sont :

- Contribuer à l'assainissement du cadre de vie des populations de la commune d'Adjarra à travers le traitement et la valorisation des déchets solides.
- Réduire la pression des populations sur le couvert végétal à travers la reconversion des groupements féminins impliqués dans l'exploitation forestière à d'autres activités génératrices de revenus.
- Lutter contre la pauvreté dans la commune

Entièrement clôturé, ce centre intervient dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de la transformation des produits agricoles est installé sur 10 hectares dont une portion de 02 hectares est aménagée abritant :

- Une paillote pour l'élevage des lapins ;
- Un bloc administratif ;
- Deux modules de latrines : traditionnelle et éco sanitaires ;
- Un hall polyvalent servant de garage, de magasin à outils et d'atelier de transformation ;
- Une forme de dallage de 500m² équipée de caniveaux, fosses septiques, et de puisard : cet ensemble sert au tri, au compostage des déchets biodégradables et au traitement du lixiviat.

Le coût de construction de ce centre d'exploitation est de 15 millions. La mairie d'Adjarra a participé à cette réalisation avec un apport de 5 millions et le Fond National pour l'Environnement à hauteur de 10 millions. La collecte des déchets se fait par le biais de l'ONG « Gbéton-Propre » recrutée par la mairie qui prend 1000F par mois pour la collecte au niveau des ménages d'Adjarra 1. Ce coût semble être trop élevé pour les populations, ce qui justifie le manque d'abonnement constaté.

Des séances de sensibilisation sont entrain d'être organisées à l'endroit pour corriger et décoller avec un nouvel élan surtout que les Groupements d'Intérêt Economiques commencent à enregistrer des abandons. Actuellement, le centre est dans une phase de redynamisation et des appels à candidature ont été lancés pour le recrutement de personnel en nombre suffisant et qualifié pour l'extension des actions de collecte à Honvier, Manahou et Adjarra 2. Les deux personnes qu'il emploie présentement s'occupent pour la conduite des activités de collecte de déchets et l'élevage.

Cette initiative salubre s'inscrivant dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement développée par la mairie d'Adjarra qui mérite d'être encouragée et soutenue. Non seulement elle permettra d'offrir un cadre de vie sain aux habitants de la commune mais également d'améliorer leur condition de vie socio économique (créatrice d'emploi, amélioration du rendement agricole et donc de leur revenu).

3.1.4 Conclusion partielle

3.1.4.1 Constats majeurs/causes

1. Diversité des stratégies d'intervention

- Pluralité de bailleurs ;
- Souci d'atteindre des objectifs quantitatifs.

2. Mauvais entretien des ouvrages

- Manque de suivi et de sensibilisation
- Faible perception de la population par rapport à la relation entre l'hygiène et la santé
- Nombre insuffisant de RC et bénévolat

3. Faible taux de réalisation des latrines familiales

- Coût de réalisation élevé
- Difficultés de transport des dalles subventionnées par l'UNICEF
- Zones non loties et type de sol
- Les croyances et tabous
- Nombre infirme et indisponibilité des maçons formés
- nature des sols (zones lacustres)

4. Défécation dans la nature

- Insuffisance et/ou mauvais entretien de latrines publiques et familiales
- Insuffisance de sensibilisations a la construction de latrines

5. Inexistence de mécanisme de collecte et de gestion des ordures, eaux usées et de pluie

- Inexistence d'incinérateurs dans certains centres de santé
- Pauvreté
- Éducation et pratiques traditionnelles
- Manque de moyens financiers des mairies
- Inexistence de poubelles publiques et de lieu d'entreposage des ordures

6. Faible niveau de transfert des compétences aux communes

- Manque de volonté politique
- Lourdeur des procédures de passation des marchés
- Manque de ressources humaines qualifiées au niveau des mairies
- Manque de moyens techniques et matériels des mairies
- L'inexistence de système de collecte et de gestion des informations
- Inexistence d'un plan de renforcement de capacité des RH

3.1.4.2 Initiatives probantes

1. Centrale de gestion des déchets solides d'Adjarra

- Recrudescence des problèmes environnementaux due à une insalubrité généralisée dans toute la commune
- Étude diagnostique et adoption d'un plan de gestion des déchets de la commune d'Adjarra
- Mise en place d'un Centre d'Exploitation des Déchets Solides
- Mobilisation de 10 GIE pour la collecte par abonnement

2. Amélioration de la qualité de l'eau de boisson dans la commune d'Avrankou

- Traitement de 40 puits ménages à Atchoukpa dans la commune d'Avrankou,
- Promotion de pots diffuseurs auprès des propriétaires de PEA privés
- Projet de fabrication des pots diffuseurs au niveau communal

3.2 En milieu urbain

3.2.1 Etat des lieux

A Porto-Novo comme dans toutes les autres grandes villes du Bénin, la SONEB n'assume pas encore sa mission d'évacuation des eaux usées car les conditions cadres ne sont pas réunies. **Il n'existe donc aucun réseau public d'évacuation des eaux usées.** Les quelques kilomètres de caniveaux construits dans la ville pour conduire les eaux de ruissellement **accueillent désormais les déchets liquides et solides de toute sorte. Leur curage n'est pas systématique faisant de ces conduits des gîtes de moustiques et dégageant des odeurs fétides qui embaument l'environnement immédiat de ces ouvrages chèrement acquis.**

Le manque de canalisation et la nature des sols essentiellement de type ferrallitique, argileux, sablonneux, fortement dégradés, profonds avec une faible capacité de rétention, font que la ville connaît par endroit des situations d'inondation en saison des pluies. Les quartiers tels que Hounsouko, Dowa, Donukin, sont régulièrement inondés en saison des pluies, isolant les populations sur des zones qui deviennent insalubres et rendent les conditions de vie déplorables et dangereuses, surtout pour les enfants.

Normalement, l'assainissement de la ville de Porto-Novo relève des attributions de la Mairie qui essaie de remplir son mandat dans la mesure du possible malgré ces moyens très limités. Cependant la gestion (collecte et l'entreposage) des ordures ménagères reste un grand problème. Malgré le système de collecte par abonnement (1500 F CFA par mois) mis en place par des ONG et l'imposition de quelques poubelles publiques dans **les écoles, les places publiques, les marchés, etc.**, la grande majorité des habitants de la ville de Porto – Novo continue de se débarrasser des eaux usées et les ordures dans la rue ou dans la cours de leur concession. **Il est opportun de signaler que les quartiers de villes tels que Sokomè, Gbèdji et Akron (situés à proximité du grand marché) sont très insalubres et appellent à la conscience**

de toute la commune. La gestion des eaux usées domestiques et des excréta (même si on rencontre ordinairement des latrines familiales dans toutes les maisons) pose également d'énormes problèmes en zone urbaine, particulièrement dans les grandes agglomérations de l'Ouémé Plateau. On enregistre des cas d'abandon de latrines publiques **construites par la Mairie pour cause de mauvaise gestion ou d'inexistence de moyens financiers pour vidanger les fosses pleines (exemple de Agassa Ouinkpa).**

De tout ce qui précède, il est aisé de constater qu'un travail important reste à abattre en ce qui concerne la gestion sanitaire de l'eau potable et du cadre de vie malgré les dispositions prises pour faire accéder les populations à des connaissances de base en matière d'hygiène et d'assainissement. Aussi, les infrastructures d'assainissement restent à développer de façon à répondre aux normes actuelles pour ne pas augmenter la pollution des nappes et la mer (surtout dans les zones lacustres, ou côtières).

3.2.2 Activités d'hygiène publique : interventions de la police sanitaire

Sous la responsabilité du SHAB Ouémé, la police sanitaire veille à la mise en œuvre dans les départements de l'Ouémé et du Plateau, des législations en vigueur en matière d'hygiène et d'assainissement dans le pays. Au nombre de 11 (3 dans des centres de santé et 8 à la DDS) et supervisés par 6 techniciens sanitaires, les policiers sanitaires ont à charge :

1. La sensibilisation pour un changement de comportement en matière d'hygiène ;
2. La promotion d'hygiène au niveau des établissements classés (hôtels, restaurants, magasins de stockage des produits réservés à la consommation, buvettes, étalages des produits alimentaires, etc.) ;
3. Le contrôle de la salubrité au niveau des places publiques ;
4. La défense de l'hygiène au niveau des écoles publiques et privées (l'accent est mis sur l'IEC et l'établissement des CDM des vendeuses) ;
5. Contrôle de la qualité de l'eau et du traitement des puits en milieu urbain et rural sur demande des populations après les campagnes de sensibilisation (se fait souvent gratuitement en cas d'épidémie tels que le choléra et en cas d'inondation) ;
6. Traitement des PEA privés sur demande des communes. Le traitement de l'eau se fait en général avec l'hypo chlorure de Calcium et les pots diffuseurs ;
7. L'assainissement du milieu urbain et rural qui se rattache à :
 - La gestion des ordures ménagères : la pré collecte est faite par des ONG spécialisées par abonnement (1000 à 1500 par mois). Cependant, les ordures rassemblées ne sont que déplacées d'un milieu à un autre où elles sont entreposés et constituant au fil du temps un géant tas sources de pollution de la ville/villages ; ceci est lié parfois à la non fonctionnalité des dépôts (cas du dépôt de Takon). La municipalité à qui relève cette responsabilité de gestion des ordures collectées par manque de moyens matériels et financiers ne fait rien pour leur gestion.

- Le contrôle du balayage des rues (en milieu urbain) : qui est à la charge de la mairie, et qui pose encore le problème de gestion des ordures ramassés qui la plupart du temps traînent en petits tas dans les rues ;
- L'évacuation des eaux usées : il est mené des actions de sensibilisation pour la construction des puisards par les ménages et pour éviter le remplissage des caniveaux d'ordures ;
- La gestion des eaux pluviales : qui relève des compétences des mairies qui ont a charge la construction des caniveaux et leur entretien,
- La lutte anti – vectorielle : la population peut solliciter un service de pulvérisation mais ce service est souvent demandé par des institutions telles les centres de santé)
- L'organisation de journée mensuelle pour un environnement sain (tous les derniers samedis du mois), journée au cours de laquelle des campagnes de salubrité sont organisées (sarclage, brûlage des ordures,).

Le tableau ci dessous rend compte des activités menées par la police sanitaire au cours de l'année 2007.

Activités	Nombre				Taux de réalisation
	Prévu	Réalisé	Salubre	Non salubre	
Interventions dans les habitations	200	250	115	139	125%
Interventions dans les établissements classés	100	333	90	243	333%
Interventions en milieu scolaire	30	15	10	5	50%
Interventions sur les lieux publics	25	25	0	25	100%
Plaintes reçues		69			
Plaintes traitées		69			
Autorisation sanitaire		24			
Imprégnation moustiquaires		400			

Dans la mise en œuvre de ces différentes activités, la police sanitaire collabore avec la mairie en cas de besoin. Cependant, aucune disposition n'est prise pour réprimander en cas d'infraction aux législations en matière d'hygiène malgré les nombreuses actions de sensibilisation menées dans ce cadre. Cette situation est due au fait que le carnet de verbalisation n'est pas reconnu par le trésor public. Toutefois, des démarches ont été entreprises à l'endroit de la DHAB en novembre 2007 pour réclamation et la mise à disposition de quittance de verbalisation par le Trésor.

3.2.3 Conclusion partielle

3.2.3.1 Constats majeurs

1. Insalubrité de la ville

- Comblement de caniveaux par les ordures
- Faiblesse du système de collecte, inexistence de dépotoirs et de mécanisme traitement des ordures ménagères
- Manque de moyens matériels et financiers de la mairie
- Éducation et pratiques traditionnelles
- Non fonctionnement et mauvais entretien des latrines publiques
- Manque de poubelles dans les lieux publics

2. Manque de ressources humaines et matérielles au niveau de la police sanitaire

3. Difficultés dans le suivi des réalisations liées à l'HAB

- Manque de moyens roulant et vétuste de l'existant ;
- Manque de ressources humaines
- Inexistence d'un plan de renforcement de capacité des RH
- L'inexistence de système intégrée de collecte et de gestion des informations (SHAB)

4. L'inexistence d'une stratégie adaptée de gestion des déchets biomédicaux et de l'hygiène hospitalière

3.2.3.2 Problèmes majeurs

- Évacuation inadéquate des déchets solides et liquides dans les agglomérations ;
- Taux élevé de défécation dans la nature ;
- Conditions socio culturelles peu favorables à la promotion et à l'usage des ouvrages d'assainissement ;
- Mauvais entretien des ouvrages d'assainissement (latrines, caniveau) ;
- Inexistence de décharge d'ordures ménagères.

IV Maitrise d'ouvrages communale dans le secteur Eau et Assainissement dans l'Ouémé _ Plateau

4.1 Implication des collectivités décentralisées dans le secteur eau et assainissement

Outre le traitement des demandes exprimées et l'élaboration des listes de zones, les mairies sont adjointes aux services déconcentrés de l'eau et de l'assainissement uniquement pour la signature des contrats, le contrôle des chantiers, pour fournir des informations sur les communautés ou les localités et la réception provisoire ou définitive des ouvrages.

Aussi, elles collaborent avec les bailleurs dans le recrutement des ONG d'ImS et le leur rémunération à la charge des bailleurs. La commune étant désormais maître d'ouvrage, il existe des relations très étroites entre elle, les comités de gestion des ouvrages, l'exploitant ou le fermier et les ONG d'ImS dont elle désormais la gestion. A cet effet, elles viennent en appui aux actions de sensibilisation des communautés (formation des CGPE/CD et des relais, séance de sensibilisation) organisées par les animateurs de l'ONG d'intermédiation et l'agent d'hygiène. Ainsi donc, elles suivent de près les activités menées par l'ONG d'ImS à travers leurs rapports d'activités mensuels, les tournées. En dehors de tout cela, elles veillent désormais à l'organisation des journées mensuelles d'un environnement sain tous les derniers samedi du mois.

4.2 Niveau d'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale

En dehors de l'intermédiation sociale qui lui est transférée, les mairies ne sont pas directement impliquées dans la réalisation. Elles sont associées au processus de recrutement des ONG et au suivi de la mise en œuvre de l'ImS. Les activités du cycle de la maîtrise d'ouvrage communale exercées actuellement se résument à la gestion des demandes, au processus de mise en affermage des AEV, et à la signature des contrats des prestataires de services, à la remise de site, à la fourniture d'information de terrain en ce qui concerne les institutions déconcentrées et centrales de l'eau et de assainissement. Dans la plupart des cas, elles sont peu associées à la mise en œuvre des programmes eau et assainissement ou autres interventions dans la commune ; toute chose qui ne leur permet pas d'effectuer un suivi – contrôle de qualité des réalisations.

4.3 Capacités des ressources humaines de la mairie

Le constant le plus apparent est que la plus part des mairies ne disposent pas d'un personnel qualifié (généralement formés dur le tas), compétent et en nombre suffisant pour assurer les missions à elle assigner et des objectifs poursuivis. Constituant en moyenne le tiers de l'effectif total du personnel, les femmes sont surtout représentées au niveau du secrétariat. On y rencontre rarement des spécialistes du secteur eau et de l'assainissement.

Si les communes disposent parfois d'un plan de renforcement des capacités du personnel, il est fréquent de constater que ces plans sont rarement mis en œuvre. Les formations dont

bénéficient les ressources humaines sont en général proposées par des structures externes et seuls les postes stratégiques y sont invités. La DG-Eau/Seau, la SONEB, la DHAB/SHAB, le PADEAR – GTZ, le PNDCC, la Mission de Décentralisation, le Ministère d'Environnement et de la Protection de la Nature, la SNV, PRODECOM, etc. sont les principales structures offrant des opportunités de renforcement de capacités aux mairies et acteurs locaux.

4.4 Capacités logistiques et financières des mairies

Le manque et l'insuffisance en moyens logistiques influencent considérablement le bon déroulement des activités de la mairie. En dehors des ressources financières qui font également défaut, les mairies manquent cruellement de moyens matériels et roulants pouvant leur permettre d'accomplir aisément leur mission. Il a été régulièrement constaté que le matériel informatique s'il existe au niveau des mairies, se trouve souvent uniquement au niveau du secrétariat, il en est de même pour les technologies de l'information (téléphone, internet). Aussi, aucun système n'est mis en place pour la conservation et de gestion de l'information, toute chose qui se traduit dans la lenteur observée dans l'exécution des mandats.

4.5 Perspectives d'amélioration dans la maîtrise d'ouvrage communale

En en dehors du PHDCC et du PADEAR GTZ qui œuvrent pour un plus grand exercice de la maîtrise d'ouvrage communale, l'état ne mène aucune action significative dans ce sens. Si les Services de l'Eau ou les Services d'Hygiène et d'Assainissement ont de grandes responsabilités dans la préparation des Mairie à la maîtrise d'ouvrage communale, dans l'état actuel des choses, seules les formations sont d'actualité. Aujourd'hui, on ne peut parler de réel transfert de compétences, de responsabilités aux communes parce que même si leurs capacités ont été renforcées du point de vue théorique, dans la pratique, la réalisation et la gestion des ouvrages reste toujours sous le contrôle des SEau/SHAB.

V Evaluation des initiatives et actions développement dans le secteur le secteur de l'eau et de l'assainissement dans l'Ouémé – Plateau

5.1 Niveau de prise en compte des volets eau et assainissement dans le Plans de Développement Communaux

Il a été constaté que l'un des premiers soucis des mairies de l'Ouémé – Plateau est de fournir de l'eau potable aux populations et en quantité suffisante et de faciliter et d'améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base. En effet, dans presque toute les localités, l'eau et l'assainissement sont pris en compte dans le Plan de Développement de la Communal qui se traduise à travers des initiatives autonomes en faveur du secteur.

Cependant, elles ne disposent pas de suffisamment de ressources financières pour mettre en œuvre les activités prévues. Les principales sources de revenus des communes sont issues de la gestion des marchés et du prélèvement des taxes.

Aussi, les communes rencontrent d'énormes difficultés dans la mise en œuvre de leur PDC en raison de la lourdeur et la longueur des procédures de passation des marchés avec les entreprises en charge de la réalisation des ouvrages et du dispositif organisationnel mis en place au niveau des mairies. En effet, le chef service technique de la mairie est généralement la seule personne à s'occuper des activités du de l'eau et de l'assainissement en dehors des autres tâches qu'il a charge. Dans le même temps, aucune disposition n'est prise pour l'évaluation des activités prévues dans le PDC.

5.2 Performance du système de suivi évaluation des actions dans le secteur

En général, le transfert des demandes exprimées se fait par les animateurs aux SEau/SHAB. Les informations sur l'état du secteur eau et assainissement sont obtenues au niveau de la mairie par le biais des rapports mensuels des ONG d'intermédiation sociale, lors des ateliers, des tournées.

Il n'existe donc pas un système de suivi – contrôle – évaluation en dehors des rapports d'activités menées par les ONG et des descentes sur le terrain.

Le système de rapportage tel qu'il fonctionne permet de remontée rapide les informations au niveau des structures déconcentrées. Cependant au niveau communal, le mécanisme de suivi – évaluation des actions du secteur présente des insuffisances liées à l'inexistence d'une base de données intégrées informatique pour la conservation des informations. Aussi, compte tenu des conditions difficiles de travail (manque de moyens matériels, financiers et roulants), l'évaluation directe des actions dans le secteur se fait au besoin, ce qui ne permet pas un suivi rigoureux et régulier.

5.3 Niveau d'atteindre les OMD en matière d'AEPHA

Atteindre les OND, c'est une vision nationale et les efforts consentis par les différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement ces dernières années dans les départements de l'Ouémé Plateau sont en ligne avec les OMD. En effet, d'importants les progrès ont été obtenus récemment dans le secteur de l'assainissement et se traduisent à travers la présence de latrines dans beaucoup d'écoles, le nombre de demandes en attente en ce qui concerne la réalisation aussi bien de latrines que de points d'eau. Si le rythme de ces deux dernières années se maintient, les OMD pourraient être facilement atteints.

Désormais, avec les contrôles réguliers organisés par les animateurs d'ONG au niveau des CGPE/CD avec l'appui des mairies, les versements effectués dans les différents comptes sont de plus en plus importants.

Ces améliorations qu'a connu le secteur ont été possibles grâce à la prise et à la mise en œuvre de réformes et actions à diverses formations, à la volonté des différents acteurs impliqués dans le secteur à différents niveaux de contribuer au développement du secteur, à la consolidation de la perception des populations en matière de consommation d'eau potable et d'assainissement de son cadre de vie.

Toutefois, certaines stratégies et politiques actuelles du secteur vous semblent inadaptées et ne jouent pas en faveur de l'atteinte des OMD. Il s'agit entre autres de la divergence observée dans les approches d'intervention des partenaires au développement intervenant dans le secteur. Cet état de choses freine et bloque parfois le cours normal de déroulement des activités et porte un coup à l'élan de motivation des acteurs. C'est ce que constate au niveau de la PHA où les acteurs impliqués dans la promotion des latrines familiales manifestent de façon ouverte leur mécontentement et condamnent la démarche de subventionner après réalisation (offre de deux paquets de ciment après réalisation de la fosse et de la dalle). Il est opportun qu'une solution rapide soit trouvée pour faire face à cette situation.

A cela s'ajoute la procédure de passation des marchés lourde et longue qui freine les réalisations.

La mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires est une étape de la réalisation des ouvrages qui ralentit considérablement le processus. Cet aspect transversal lié à l'approche participative des communautés recommandé par la stratégie nationale de l'eau est un facteur limitant pour l'atteinte des OMD.

Autres obstacles pouvant entraver les efforts pour atteindre les OMD dans le secteur sont entre autres :

- La mauvaise volonté des autorités locales de s'investir davantage pour l'amélioration de ce qui existe déjà ;
- Le retrait des bailleurs ;
- Le non contrôle de la qualité de l'eau au niveau des PEA privés ;
- Les conflits d'intérêts politiques
- Le manque de formation initiée par l'Etat sur la maîtrise d'ouvrage communale
- Le non suivi des carrières des personnels des Seau/SHAB et des Mairies
- La proximité des branchements de la SONEB limitant les interventions de la DG – Eau/PTF (zones péri – urbaines)

VI Conclusion et perspectives d'amélioration des performances dans le secteur

L'atteinte des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement qui consiste à la réduction de moitié des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement passe par la réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement et leur bon entretien.

Dans les départements de l'Ouémé et du Plateau, beaucoup de progrès ont été enregistrés des deux dernières années en matière de réalisation et de gestion des ouvrages d'eau et

d'assainissement. Cependant, les conditions de durabilité des progrès enregistrés sont fermement dépendantes de la formation/recyclage et de la redynamisation des CGPE/CD et de la sensibilisation des populations en matière d'AEPHA pour le bon entretien des ouvrages.

Si l'atteinte des OMD nécessite l'accompagnement des communautés dans le processus de réalisation et de gestion des ouvrages, il est également nécessaire de réfléchir à trouver des solutions pour remédier aux difficultés auxquelles sont confrontés les différents acteurs en vue d'une meilleure coordination des activités. C'est dans ce sens que les recommandations suivantes ont été formulées :

En ce qui concerne l'HAB

- Renforcer les capacités des SHAB et de la police sanitaire et les doter de moyens matériels (outils informatiques, véhicules, locaux) pour rendre leur intervention plus efficace ;
- Décréter une période réglementaire de sensibilisation au delà de laquelle les personnes qui enfreindraient aux législations en matière d'hygiène et d'assainissement seront punies ;
- Décréter une journée porte ouverte de la police sanitaire pour faire connaître la mission assignée à l'organe et pour solliciter d'appui des partenaires en acquisition de matériels de travail ;
- Doter les mairies de matériels roulants et autres pour la collecte des ordures ;
- Aménager des espaces dans chaque commune pour le dépôt des ordures ;
- Renforcer les actions de sensibilisation auprès des populations par le biais des canaux audio – visuels pour atteindre la grande masse ;
- Harmoniser les stratégies de subvention des latrines familiales au niveau de tous les bailleurs intervenant dans le secteur pour faciliter la promotion de ces ouvrages d'assainissement et alléger le travail des animateurs sur le terrain ;
- Créer une base intégrée de données pour une gestion plus efficace et fiable des informations au niveau des SHAB Ouémé/Plateau ;
- Organiser des rencontres périodiques avec les acteurs (Animateurs, Agents d'hygiène, Chefs services techniques, C/SHAB, Coordonnateur ONG, AT, etc.) afin de mieux coordonner les activités ;
- Faire les planifications au niveau de chaque commune entre AH Animateurs et C/ST ;
- Faciliter l'intégration des AH et Animateurs dans les communautés ;
- Choisir et former des maçons locaux disponibles pour faciliter la construction des latrines familiales ;

- Améliorer les conditions de travail des relais et les doter d'outils adaptés pouvant permettre de susciter facilement et de façon durable un changement de comportement ;
- Revoir le mode actuel de passation des marchés au niveau de la DHAB en ce qui concerne la réalisation des latrines institutionnelles de même que les incinérateurs pour davantage renforcer le suivi de la qualité des réalisations, pour plus de transparence et de facilité dans la gestion des ouvrages ;
- Impliquer les mairies dans tout le processus de réalisation et de gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- Subventionner les latrines familiales dans les poches de pauvreté ;
- Revoir la stratégie de PHA pour un réel changement de comportement ;
- Identifier des éléments de motivation des RC.

En ce qui concerne l'AEP

- Prendre des dispositions pour réglementer la réalisation des PEA privés et améliorer le service fourni : Formaliser la réalisation des PEA privés à l'image de l'approche par la demande appliquée pour la réalisation des AEV et FPM et définir des conditions fixes et précises pour la gestion de ces ouvrages (prix de l'eau, entretien de l'ouvrage et traitement de l'eau, redevance à verser à la mairie, etc.) ;
- Assurer le contrôle systématique de l'eau au niveau des ouvrages de la DG-Eau et des PEA privés ;
- Renforcer les capacités humaine et organisationnelle des mairies ;
- Renforcer les capacités des acteurs en charge du secteur au niveau des mairies ;
- Accélérer le processus de transfert des compétences aux mairies ;
- Renforcer les capacités des Seau ;
- Mettre en place un système de conservation et de gestion des données au niveau des mairies ;
- Harmoniser les stratégies d'invention des bailleurs ;
- Renforcer l'accompagnement et le suivi des CGPE et CD en matière de gestion financières ;
- Former et recycler davantage de maçons et artisans réparateurs ;
- Faciliter l'accès aux pièces de rechange ;
- Revoir la procédure de passation des marchés ;
- Responsabiliser les mairies pour la mobilisation de la participation financière des communautés ;

- Sensibiliser aussi bien les organes de gestion des ouvrages hydrauliques que les communautés à la base et pour un meilleur entretien des ouvrages ;
- Renforcer les capacités des CGPE/CD en matière de gestion financière et organisationnelle et le système suivi - contrôle des différents fiches et comptes par les ONG d'ImS ;
- Organiser des sessions d'alphabétisation pour les membres des CGPE et les fontainiers ;
- Définir et de mettre en application des sanctions en cas de malversation ;
- Intégrer les volets genre et VIH/SIDA dans l'ImS ;
- Veiller à ce que la contrepartie des communautés bénéficiaire soit intégralement versée par les mairies, maître d'ouvrages, pour éviter les conflits liés à la mise en affermage des AEV et à la gestion des ouvrages de façon générale et accéder la gestion des ouvrages ;
- Délimiter les zones d'intervention de la SONEB et de la DG – Eau ;
- Mettre en œuvre l'idée du marketing social eau et assainissement actuellement en gestation avec le PADEAR en collaboration avec les radios communautaires ;
- Renforcer le pot commun pour faciliter l'action des bailleurs et une harmonisation des stratégies d'intervention ;
- Régulariser la situation de paiement des frais de prestation de l'ONG ;
- Réorganiser l'association de la communauté des communes de l'Ouémé pour assurer la mise en œuvre les stratégies de développement territoriales précédemment définies et la doter d'un plan de travail définissant les orientations et axes d'intervention ;
- Renforcer l'effectif des animateurs déployés sur le terrain ;
- Appuyer les communes dans la mobilisation des ressources ;
- Recruter des entreprises compétentes pour la réalisation des travaux dans le secteur et renforcer le contrôle de la qualité des prestations fournies pour la pérennité des ouvrages.

Annexes

Annexe 1 : Point détaillé des réalisations d'ouvrage familial dans le département de l'Ouémé en milieu rural et semi – urbain

N°	Communes	Latrines familiales réalisées sans subvention		Latrines familiales réalisées avec subvention		Observation
		AH	Animateur	AH	Animateur	
1	Sèmè – Kpodji	5	0	0	0	
2	Aguégués	0	0	0	0	
3	Adjarra	102	0	16	0	Sub. Mairie
4	Avrankou	23	4	0	0	
5	Dangbo	15	-	156	-	Sub. UNICEF
6	Akpro – Missrété	57	2	0	0	
7	Adjohoun	18	4	54	0	Sub. UNICEF
8	Bonou	02	0	8	0	Sub. UNICEF
Total		222	10	234	0	

Annexe 2 : Point des réalisations par communes dans l'Ouémé

<i>Commune</i>	<i>Population</i>	<i>Besoins en PE</i>	<i>Total EPE équipés</i>	<i>Total EPE Fonct</i>	<i>Taux de panne (PM non inclus)</i>	<i>Taux de desserte</i>	<i>Nombre d'ouvrages fonctionnels par type</i>					<i>Nb total d'AEV</i>
							<i>FPM</i>	<i>PM</i>	<i>SA</i>	<i>Nb BF</i>	<i>PEA</i>	
ADJARRA	65 171	261	40	31	13.89%	11.9%	27				1	
ADJOHOUN	58 024	232	152	124	11.43%	53.4%	48	6	34	14	1	1
AGUEGUES	29 786	119	17	17	0.00%	14.3%	5			6		1
AKPRO-MISSERETE	85 172	341	154	125	14.97%	36.7%	110	6	9			
AVRANKOU	86 003	344	97	70	25.53%	20.3%	53	7		3	1	2
BONOU	32 473	130	148	119	18.49%	91.6%	23	2	22	32	2	5
DANGBO	68 720	275	160	142	10.69%	51.7%	52	2	6	41		4
PORTO-NOVO	236 604	946	9	7	22.22%	0.7%	3				1	
SEME-KPODJI	149 104	596	139	89	7.29%	14.9%	10	1		39		2
SYNTH. DEPART. :	811 057	3 244	916	724	14.22%	22.3%	331	24	71	135	7	15

Annexe 3 : Etat d'avancement des demandes et dossiers communautaires par communes du département de l'Ouémé

<i>Commune</i>	<i>Nombre des demandes non satisfaites enregistrées</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires prêts (part-financem=100%)</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires en cours (part-financem - au moins=60%)</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires en cours (part-financem=40%)</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires en cours (part-financem=40%)</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires programmables (part-financem- au moins >=60%)</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires déjà programmés</i>	<i>Nombre total de demandes satisfaites</i>	<i>Nombre total de dossiers communautaires en attente d'être programmés</i>
ADJARRA	45	1	1		8	2		4	2
ADJOHOUN	91	4	2	2	14	6	9	7	2
AGUEGUES	54	10			4	10	1	4	9
AKPRO-MISSERETE	129	2	5	1	19	7	8	9	
AVRANKOU	85	2	1	2	4	3		4	3
BONOU	108	4	1	2	11	5	6	4	
DANGBO	94	2			14	2	1	2	2
PORTO-NOVO	3								
SEME-KPODJI	53	1	1		6	2	2		
TOTAL DEP. :	662	26	11	7	80	37	27	34	18

Annexe 4 : Situation des points d'eau dans la commune de Porto – Novo

Arrondissement	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonction	Taux de panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type		Nombre d'ouvrages en panne par type	
							FP M	PE A	FP M	PE A
1er Arrondissement	37 186	149	0	0	0.0%	0				
2e Arrondissement	46 632	187	0	0	0.0%	0				
3e Arrondissement	33 557	134	0	0	0.0%	0				
4e Arrondissement	58 176	233	0	0	0.0%	0				
5e Arrondissement	61 053	244	9	7	22.22 %	2.9%	3	1	2	0
Total :	236 604	946	9	7	22.22 %	0.7%	3	1	2	0

BF : Borne Fontaine,

PEA : Poste d'Eau Autonome,

PE : Point d'Eau, 1PE donne de l'eau à 250 habitants, 1EPE=1PE,

AEV : Adduction d'Eau Villageoise,

Annexe 5 : Tableau des données PHA dans le département de l'Ouémé

Communes	Nombre de localités engagées dans la PHA	Nombre de sondages initiaux réalisés	Nombre de RC formés sur les modules 1 et 2 de la PHA	Nombre de réunions sur le module 1 Faites par les AH et animateurs	Nombre de RC motivés (actifs)	Nombre de maçons qui collaborent avec le PADEAR
Sèmè-Podji AH	10	10	20	Taux 65 %	18	01
Animateur	09	09	18	80 %	14	01
Aguégoués AH	10	10	20	7/10 = 70 %	20	01
Animateur	03	03	06		0	01
Adjarra AH	10	10	20	30/30=100%	20	05
Animateur	07	07	14	100%	11	00
Avrankou AH	10	10	20	66%	20	01
Animateur	08	08	16	66%	16	02
Dangbo AH	10	10	20	30/30=100%	20	01
Animateur	08	08	16	100%	16	01
Akp –Misséréfé AH	10	10	20	66%	19	02
Animateur	10	10	20	66%	20	01
Adjohoun AH	10	10	20	30/30=100%	13	01
Animateur	08	08	16	100%	13	01
Bonou AH	10	10	20	66%	19	01
Animateur	07	07	14	66%	14	01
Total	140	140	280	76 %	253	21

Annexe 6 : Situation de l'hydraulique dans l'Ouémé – Plateau en milieu rural et semi – urbain au 31 décembre 2007

Communes	Pop en 200-	FP M	P M	AE V	BF	PE A	Cumul EPE équipés fin 2006	Taux d'équipement 2007 en %	Cumul EPE fonctionnel fin 2006 en %	Taux de desserte 2006 en %
Ouémé	789386	289	24	15	135	9	898	28,4	682	21,6
Plateau	436828	249	63	30	260	28	1054	60,3	908	52,0

Etat d'exécution du budget programme 2007 au mois de juillet 2007 et estimation

Département	Prévision 2007	Nombre d'EPE réalisés en fin du 1 ^{er} semestre 2007		Prévision du nombre d'EPE réalisés au cours 2 ^{ème} semestre 2007		Estimation en %
		Nouv.	Réh.	Nouv.	Réh.	
Ouémé	253	0	0	25	0	25
Plateau	270	20	0	35	0	55

Répartition des réalisations hydrauliques selon les départements en EPE

Département	Nouveaux EPE			Réhabilitations EPE			Ensemble EPE		
	Programés	Réalisés	Taux de réalisation (%)	Programés	Réalisés	Taux de réalisation (%)	Programés	Réalisés	Taux de réalisation (%)
Ouémé	43	70	162,8	25	19	76,0	68	89	130,9
Plateau	108	78	72,2	30	0	0,0	138	78	56,5

Annexe 7 : Taux de desserte dans le département du Plateau : situation en milieu rural et semi – rural (31 décembre 2007)

Communes	Pop en 2005	FM	PM	AEV	BF	PEA	Cumul EPE équipés fin 2006	Taux d'équipement 2007 en %	Cumul PE fonctionnel fin 2007 en %	Taux de desserte 2007 en %	EP E en panne	Taux de panne en %
Adja – Ouèrè	92037	59	0	6	62	1	187	100	183	50	4	2
Ifangni	78590	62	1	2	30	0	123	100	121	40	2	1,6
Kétou	119310	116	0	8	83	2	254	100	248	60	6	2,23
Pobè	97972	67	0	4	35	2	145	100	143	40	2	1,3
Sakété	79497	99	1	6	60	1	223	100	217	70	6	2,6
Total	467406	403	2	26	270	6	932	100	912	52	20	2,1